

2017

Rapport de présentation du Budget Primitif

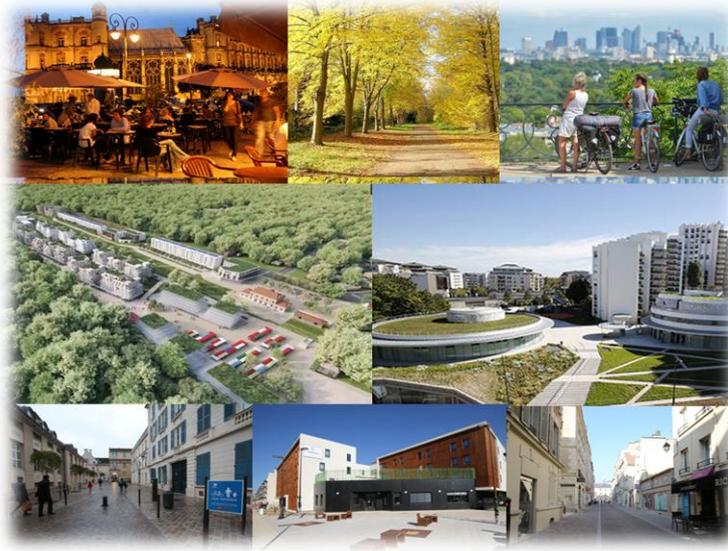


SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. Fonctionnement	7
2. Investissement	8
3. Total budget primitif	9
PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 PAR CHAPITRE	10
1. Fonctionnement	10
2. Investissement	12
3. Les soldes intermédiaires de gestion	14
4. Rappel des données d'analyse financière	15
5. Solvabilité de la collectivité	16
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget	16
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17
1. Les opérations	17
2. Crédits hors opérations	19
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25
1. Evolution des principaux postes par rapport au BP 2016	25
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	26
3. Les charges de personnel : chapitre 012	29
4. Les atténuations de produits : chapitre 014	30
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	31
6. Charges financières : chapitre 66	31
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67	32
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34
1. Evolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2016 :	34
2. Produits des services : chapitre 70	35
3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73	36
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	38
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	39
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	39
7. Produits financiers : chapitre 76	39
8. Produits exceptionnels : chapitre 77	39
MOUVEMENTS D'ORDRE	40
PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT	41
1. Mission Services partagés – Dépenses et Recettes	44
2. Mission Péréquations et délégations de l'Etat- Dépenses et recettes	46
3. Mission Achats et gestion du patrimoine – Dépenses et recettes	48
4. Mission Aménagement du territoire – Dépenses et recettes	50
5. Mission Espaces publics – Dépenses et recettes	52
6. Mission Collecte et traitement des ordures ménagères	54
7. Mission Education – Dépenses et recettes	55
8. Mission Petite Enfance – Dépenses et recettes	57
9. Mission Culture et animation – Dépenses et recettes	59

10.	Mission Jeunesse et sports – Dépenses et recettes	62
11.	Mission Solidarité directe – dépenses et recettes	64
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT		67
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE		69
BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT		71
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE		74

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 15 décembre 2016. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2017 :

- Baisse massive, brutale et durable des concours de l'Etat et des subventions départementales,
- Baisse des charges courantes de fonctionnement des services,
- Maintien de la masse salariale,
- Maintien des taux de fiscalité communale,
- Maintien global des subventions aux associations,
- Prise en compte du pacte fiscal et financier de la CASGSF,
- Progression des recettes des services,
- Fort niveau d'investissement pour le développement urbain et les écoles,
- Programme d'investissement complémentaire consacré à la rénovation, à la modernisation et à l'entretien du patrimoine,
- Poursuite de la participation de la Ville aux prélèvements au titre de la solidarité.

Le rapport de présentation du budget primitif 2017 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Cette partie est complétée par une présentation analytique de l'ensemble des dépenses et recettes directes de fonctionnement par politiques publiques.

Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget de plus en plus nombreuses,

Une accumulation de réformes, une dette nationale qui continue d'augmenter, de nouveaux regroupements territoriaux, un manque de clarté et de lisibilité, une économie en panne, c'est toujours dans un tel contexte que les communes doivent poursuivre leur mission auprès des administrés dont les attentes ne cessent de s'accroître.

1. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	57 244 957 €
Dépenses d'ordre	4 486 852 €
Dépenses totales	61 731 809 €

Recettes réelles	61 715 547 €
Recettes d'ordre	16 262 €
Recettes totales	61 731 809 €

La baisse massive et durable de la DGF se poursuit et met en danger l'équilibre financier du budget au moment où la Ville porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Pour autant, la Ville a construit son budget 2017 avec une **baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -1,05 %** (effets intercommunaux neutralisés) sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

-0,64 % en dépenses réelles (57,2 M€ pour 57,6 M€ au BP 2016) et
-1,05 % à périmètre constant de transfert de compétences à l'EPCI (voir page 25)

La diminution des recettes résulte essentiellement de la baisse massive et durable de la DGF, qui pour 2017 est estimée à -0,8 M€. Cette décroissance est amortie partiellement en 2017 par l'augmentation attendue des produits des services, par la réévaluation nationale des bases d'impositions (+ 0,4 %) et leur dynamique propre à notre ville et par la croissance attendue des droits de mutations **sans aucune hausse des taux de fiscalité**, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

-0,97 % en recettes réelles (61,7 M€ pour 62,3 M€ au BP 2016) hors produits exceptionnels¹

*Des dépenses de fonctionnement sous contrôle,
La poursuite de la baisse des concours de l'Etat et de la hausse des péréquations et
en conséquence, une forte diminution des soldes de gestion.*

*En 2017, l'excédent courant de la section de fonctionnement est en baisse de 55 %
il passe de 11 M€ au BP 2016 à 5 M€ au BP 2017².
L'épargne nette (incluant les charges financières) passe de 7,4 M€ en 2016 à 2 M€ au BP 2017*

¹ Dont recettes ventes SEMAGER (5,053 M€ en 2015 -5,785 M€ en 2016)

² Les recettes de cessions 2017 sont inscrites en section d'investissement (voir page 8)

2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	19 283 323 €	Recettes réelles	14 812 733 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>16 845 323 €</i>	<i>Dont recettes d'équipement</i>	<i>3 282 733 €</i>
Dépenses d'ordre	43 598 €	Recettes d'ordre	4 514 188 €
Dépenses totales	19 326 921 €	Recettes totales	19 326 921 €

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2017 est en augmentation de 9,9 % (16,8 M€ pour 15,3 M€ au BP 2016).

Après plusieurs années d'investissements conséquents, l'année 2017 poursuivra un cycle d'investissement consacré à la rénovation, à la modernisation et à l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, la réalisation de l'éco-quartier de la Lisière Pereire et la réhabilitation des réseaux d'assainissement se poursuivront (voir budgets annexes).

+5 % en dépenses réelles (19,3 M€ contre 18,4 M€ au BP 2016)

En 2017, la hausse des recettes provient essentiellement de l'augmentation des produits de cessions qui s'inscrivent en investissement au BP mais qui se constatent en recettes de fonctionnement au Compte Administratif.

Pour mémoire en 2015 et 2016, les cessions SEMAGER étaient, dès, le BP inscrites en recettes exceptionnelles de fonctionnement car il s'agissait d'avances sur boni de liquidation.

Ces différences de comptabilisation modifient l'interprétation des soldes au stade du BP, c'est pour cette raison qu'en 2015 et 2016 les grands équilibres ont été calculés avec et sans les recettes exceptionnelles (pages 14 et 16).

+87,7 % en recettes réelles (14,8 M€ contre 7,9 M€ au BP 2016)

Un niveau d'investissement encore élevé,

*Un niveau d'investissement conséquent pour 2017 qui sera complété par les reports.
La Ville consacrera son effort d'investissement notamment pour : la poursuite de la réhabilitation/extension du groupe scolaire Marie Curie, la rénovation du bâtiment Henri IV, la finalisation de la construction du nouveau CTM et les études préalables autour des structures sportives, de la future salle de spectacle, de la plaine alluviale et de l'opération urbaine du quartier de l'hôpital.*



3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

Le total du budget primitif 2017 est en baisse de -6,3 %.

Dépenses réelles	76 528 280 €
Dépenses d'ordre	4 530 450 €
Dépenses totales	81 058 730 €

Recettes réelles	76 528 280 €
Recettes d'ordre	4 530 450 €
Recettes totales	81 058 730 €

Rappel BP 2016 : 86 524 082 €

Rappel BP 2016 : 86 524 082 €

Les idées clefs du BP 2017 de la Ville,

*Une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de faire face à l'état budgétaire qui se resserre de plus en plus pour le bloc communal.
Un programme d'investissement toujours ambitieux.*

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 PAR CHAPITRE

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2017 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	15 672 999 €
012	Charges de personnel	29 565 000 €
014	Atténuations de produits (FNGIR et FPIC)	7 887 350 €
65	Autres charges de gestion courante	3 488 188 €
66	Charges financières	454 420 €
67	Charges exceptionnelles	177 000 €
042	Dotations aux amortissements	1 700 000 €
023	Virement	2 786 852 €
<i>Total</i>		<i>61 731 809 €</i>

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
70	Produits des services	9 204 115 €
73	Impôts et taxes	24 671 000 €
73	Fiscalité reversée Attribution de compensation	15 872 000 €
74	Dotations et subventions	9 138 390 €
75	Autres produits de gestion courante	2 625 942 €
76	Produits financiers	6 000 €
77	Produits exceptionnels	59 100 €
013	Atténuations de charges	139 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 262 €
<i>Total</i>		<i>61 731 809 €</i>

Rappel BP 2016 : 68 124 820 €

Rappel BP 2016 : 68 124 820 €

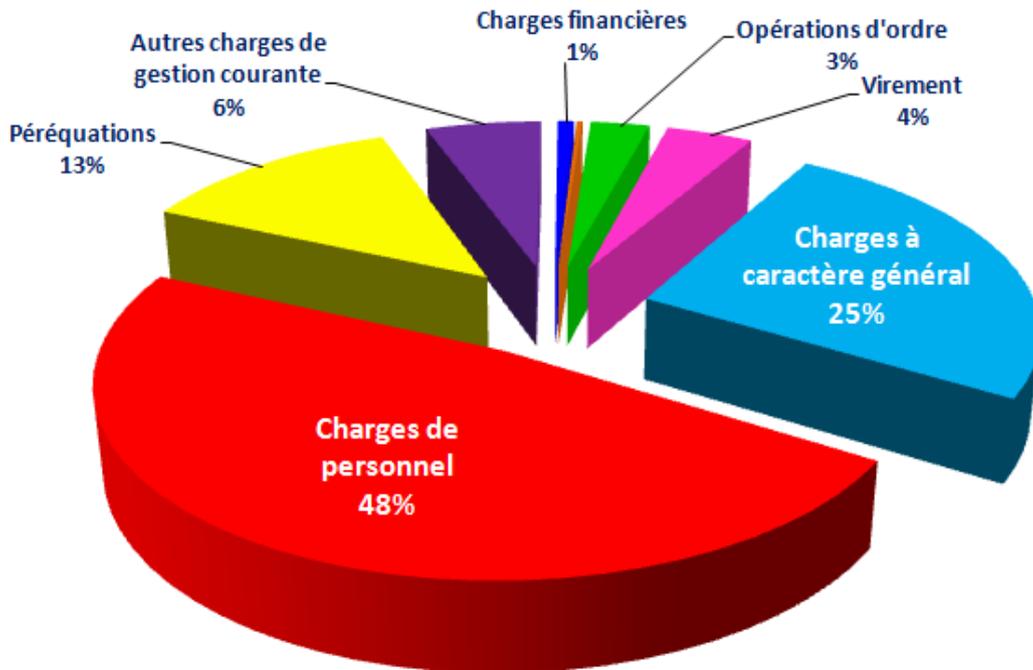
BP 2017 / BP 2016 : -9,4 % 

Dépenses réelles de fonctionnement hors effets EPCI : -1,05 % 

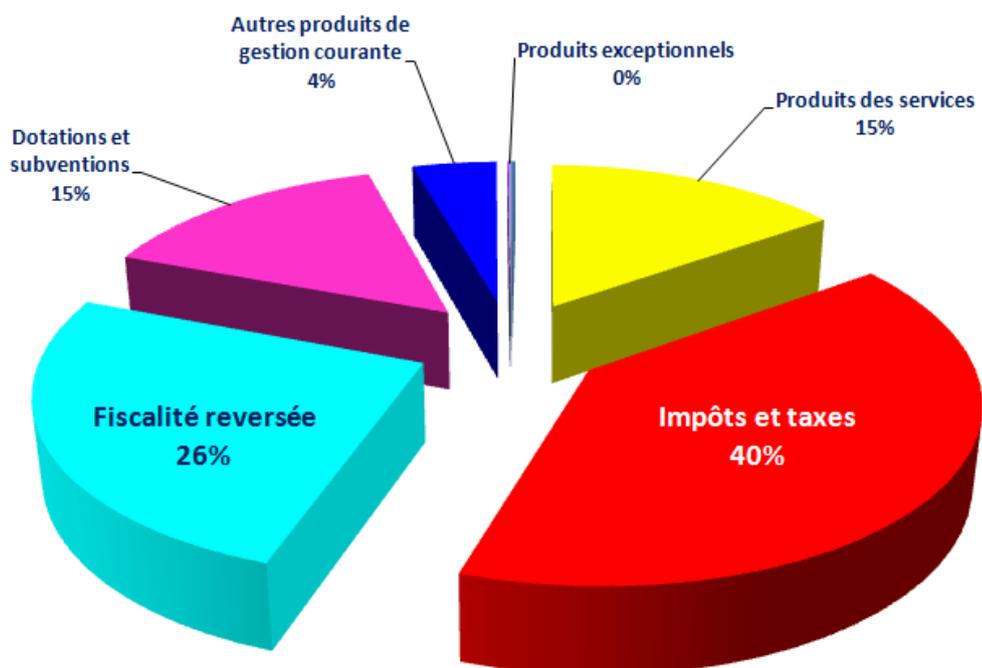
(voir page 25)

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2017 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT – BP 2017



LES RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT – BP 2017



2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2017 de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	2 418 000 €	10	Dotations et fonds propres	2 750 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 115 400 €	13	Subventions	1 347 059 €
204	Subventions d'investissement	112 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	1 953 674 €
21	Immobilisations corporelles	2 991 323 €	024	Cessions	8 745 000 €
23	Total des travaux en cours	12 626 600 €	45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €	040	Dotations aux amortissements	1 700 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	43 598 €	021	Virement + opération d'ordre	2 814 188 €
	<i>Total</i>	<i>19 326 921 €</i>		<i>Total</i>	<i>19 326 921 €</i>

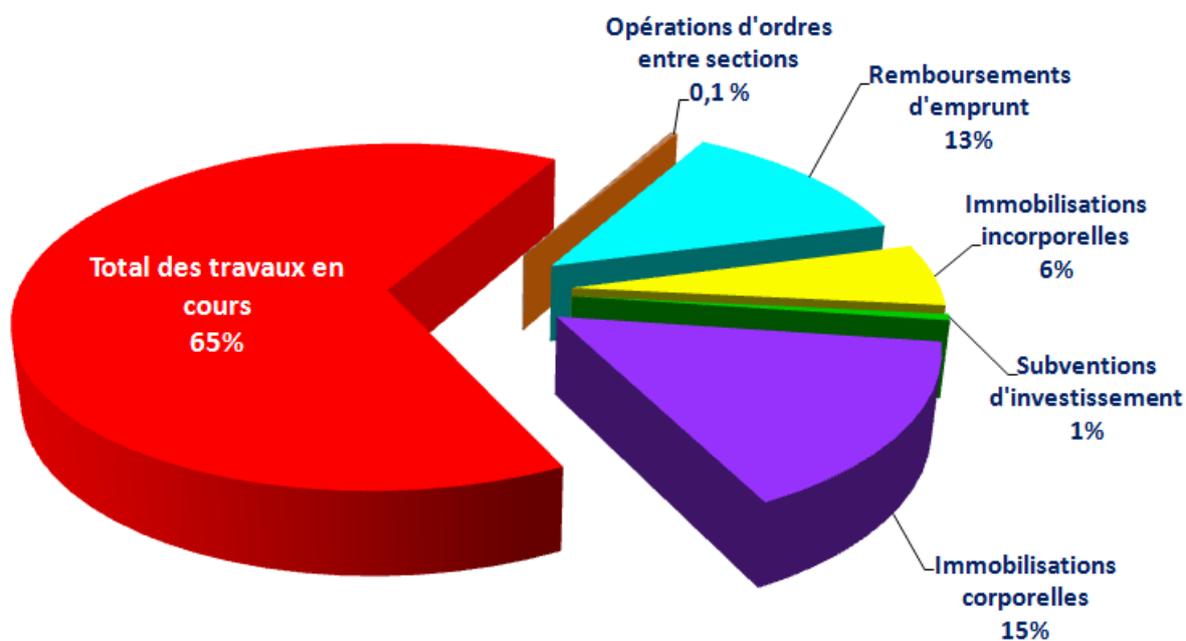
Rappel BP 2016 : 18 399 262 €

Rappel BP 2016 : 18 399 262 €

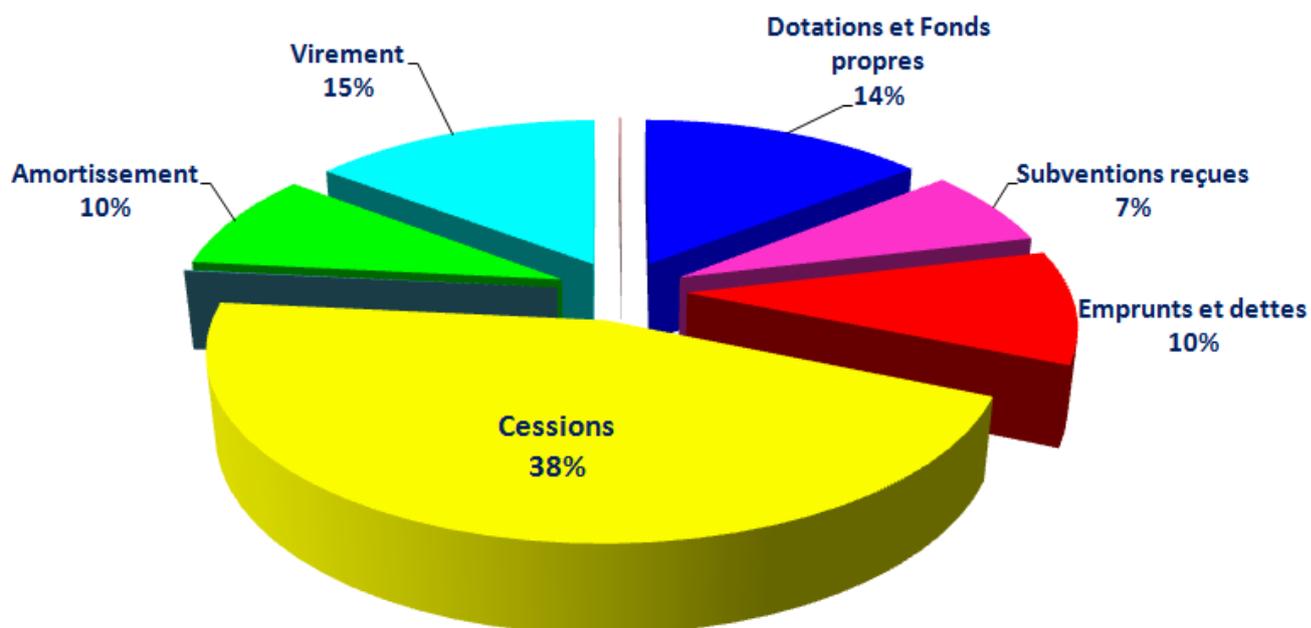
BP 2017 / BP 2016 : + 5 % 

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2017 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent, année après année, d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'explicitier le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec les exercices précédents.

En M€	BP 2016 Hors recettes except.	BP 2016 Avec recettes except.	BP 2017 Avec recettes except
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	62.3	68.1	61.7
Recettes fiscales	24.3	24.3	24.7
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	16.2	16.2	15.8
Autres (hors cessions et dettes)	21.8	27.6	21.2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	57.1	57.1	56.7
Charges de personnel (012)	29.6	29.6	29.6
Autres dépenses (hors financières)	27.5	27.5	27.2
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	5.2	11.0	5.0
Charges financières	0.6	0.6	0.5
ÉPARGNE BRUTE	4.6	10.4	4.5
Pour information, le virement	8.7	8.7	2.8
Remboursement de la dette en capital	3.0	3.0	2.4
ÉPARGNE NETTE (a)	1.6	7.4	2.0

En M€	BP 2015	BP 2016	BP 2017
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6.5	6.1	12.9
FCTVA	2.7	2.3	2.4
Subventions	1.2	1.8	1.3
Cessions, ventes	2.4	1.5	8.7
Autres	0.2	0.5	0.5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17.2	15.4	16.8
Travaux	14.7	12.9	12.6
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (b)	-17.1	-9.3	-3.9

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel emprunt est nécessaire en 2017 :

En M€	BP 2016	BP 2016	BP 2017
	sans recettes exceptionnelles	avec recettes exceptionnelles	avec recettes exceptionnelles
Epargne nette (a)	1.6	7.4	2.0
Déficit d'investissement (b)	-9.3	-9.3	-3.9
BESOIN D'EMPRUNT (a + b)	7.8	1.9	1.9

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2017, la Ville a donc un besoin théorique de 1,9 M€ diminué du remboursement d'emprunt. L'évolution prévisionnelle de l'encours de dette est de -0,5 M€.

En M€	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Dettes remboursement en capital (1)	3.2	3.0	2.4
Besoin d'emprunt (2)	4.99	1.9	1.9
Evolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1)	+1.8	-1.1	-0.5

4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Pour information, le virement	7.0	8.7	2,8
ÉPARGNE DE GESTION	9.7	11.0	5.0
Charges financières	0.7	0.6	0.5
EPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	9.0	10.4	4.5
Remboursement de la dette en capital	3.2	3.0	2.4
ÉPARGNE NETTE	5.8	7.4	2.0
BESOIN D'EMPRUNT	4.99	1.82	1,94

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements (1,7 M€) qui sont une dépense d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

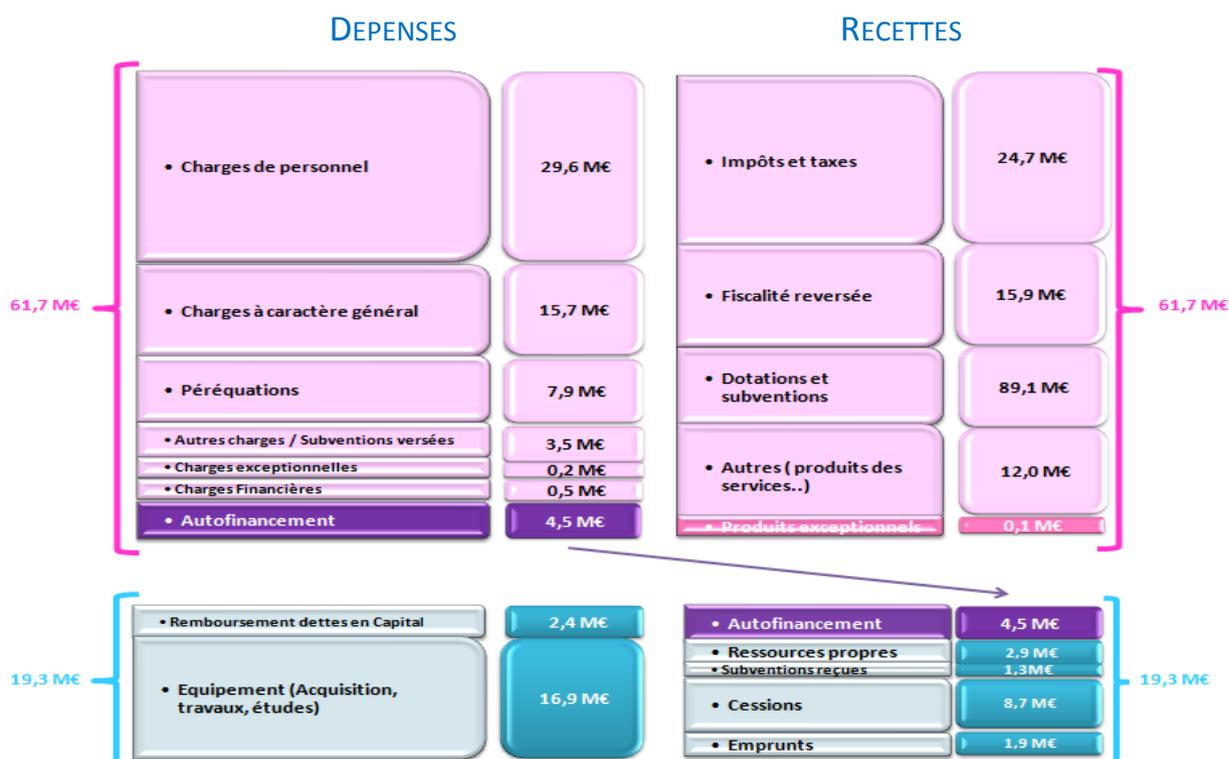
Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
		Avec recettes exceptionnelles	Avec recettes exceptionnelles	Avec recettes exceptionnelles
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	5.8	9.7	11.0	5.0
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	8 %	13.4 %	16.1%	8%
AUTOFINANCEMENT NET COURANT	1.3	5.8	7.4	2.0
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,6 ANS	2,4 ANS	1,8 ANS	3,8 ANS

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

- Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire.
- L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.
- La capacité de désendettement doit être inférieure à 12 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque.

6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**.

Le budget 2017 sera principalement affecté à la finalisation de projets en cours : le groupe scolaire Marie Curie et à la réhabilitation du patrimoine de la Ville (bâtiment Henri IV, Cosec...).

1. LES OPERATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2017 s'élèvent à 5,8 M€ (contre 8,4 M€ en 2016). Ils se décomposent ainsi :

Opération 36 : Nouveau CTM → 100 000 € en 2017

L'inscription 2017 correspond au solde de l'opération. Le bâtiment a été mis en service en novembre 2016.

Nature	BP 2017
2313 CONSTRUCTIONS	100 000 €

Opération 53 : Vidéo protection → 130 000 € en 2017

En 2017, les crédits inscrits concernent l'acquisition de caméras complémentaires.

Nature	BP 2017
2188 INSTALLATIONS CORPORELLES	130 000 €

Opération 54 : Site de l'hôpital → 50 000 € en 2017

Le Centre Hospitalier Poissy-Saint-Germain-en-Laye situé au nord-ouest du centre-ville, en limite du secteur sauvegardé, comporte une majorité de bâtiments dédiés aux soins ainsi qu'aux activités annexes de l'hôpital.

Le projet d'établissement et le projet médical (schéma directeur réalisé en 2013 par le CHIPS) prévoient notamment la désaffectation de plusieurs bâtiments ainsi que la cession d'une partie du foncier non réutilisé (partie nord du site).

Sur l'année 2017, la somme inscrite (50 k€) permettra, dans le cadre de la révision générale du PLU, de définir les grandes orientations d'aménagement.

Nature	BP 2017
2031 ETUDES	50 000 €

Opération 55 : Restructuration/extension de l'école Marie Curie → 5 530 000 € en 2017

La Ville porte plusieurs projets de développement urbain, dont le nouvel écoquartier de la Lisière Pereire, qui nous obligent à restructurer en profondeur dans les prochaines années au moins trois groupes scolaires pour répondre à l'accueil des nouvelles familles et surtout à la demande croissante des services préscolaires.

Aussi, en 2017, la Ville a budgété la fin des travaux de construction de la maternelle et la première tranche pour la restructuration et extension de l'école élémentaire Marie Curie. Ce projet prévoit la création de 6 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire.

Nature	BP 2017
21538 TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS NOUVELLES CLASSES	30 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	5 500 000€



Aujourd'hui



Demain

2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élèvent à 10,0 M€ (contre 6,9 M€ en 2016) soit +45 %. Ils se décomposent ainsi :

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ➡ -24,5 % en 2017

Nature	BP 2016	BP 2017
2031 FRAIS D'ETUDES	1 435 000 €	1 044 400 €
205 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...	42 000 €	71 000 €
TOTAL	1 477 000 €	1 115 400 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études, de maîtrise d'ouvrage et d'acquisition de licences pour les projets qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études :
 - o dans le domaine du patrimoine immobilier pour 653 k€ dont 200 k€ pour l'école élémentaire Bonnenfant, 140 k€ pour Henri IV et 200 k€ pour le CRD et 20 k€ pour les travaux de rénovation de l'église,
 - o en urbanisme et en communication, pour le PLU 100 k€,
 - o pour la mission écoquartier, notamment pour la prospective urbaine 12 k€,
 - o en voirie 102 k€.
- L'acquisition de logiciels (70 k€).

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES ➡ -62,3 % en 2017

Nature	BP 2016	BP 2017
2042 SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	297 000 €	112 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2017, il s'agit de :

- La participation de la Ville à l'étude réalisée par l'Etat dans le cadre de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ➡ + 355 % en 2017

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules,...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2016	BP 2017
2111 & 2115 TERRAINS	0 €	2 231 000 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	262 000 €	226 000 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	120 000 €	100 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	90 000 €	190 000 €
2184 MOBILIER	37 000 €	64 000 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 350 €	180 323 €
TOTAL	657 350 €	2 991 323 €

Les crédits inscrits correspondent notamment à :

- L'acquisition du bien sis 9 rue du Pontel (1,23 M€), une même inscription est faite en recette, ce bien allant être cédé simultanément pour le même montant,
- L'acquisition du bien sis 10 rue Raymond Gréban (1 M€), une même inscription est faite en recette, ce bien allant être cédé simultanément pour le même montant,
- Au renouvellement de véhicules de la Ville (100 k€),
- Pour la remise à plat de la signalisation de police et entrées de ville (90 k€),
- Pour l'acquisition d'une balayeuse (70 k€),
- Pour l'acquisition de 4 corbeilles solaires (20 k€),
- Au remplacement des TNI de l'école PASSY par des VPI³ (60 k€),
- A l'amélioration de l'éclairage public (35 k€),
- A divers achats de matériels informatiques et de bureau (200 k€), divers mobiliers pour la crèche Barratin (14 k€) et le remplacement de mobiliers divers pour les écoles (60 k€).

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS → + 51,7 % en 2017

Nature	BP 2016	BP 2017
2313 CONSTRUCTIONS	1 969 324 €	3 518 516 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 505 000 €	3 319 420 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	20 000 €	1 000 €
232 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0 €	5 000 €
TOTAL	4 494 324 €	6 843 936 €

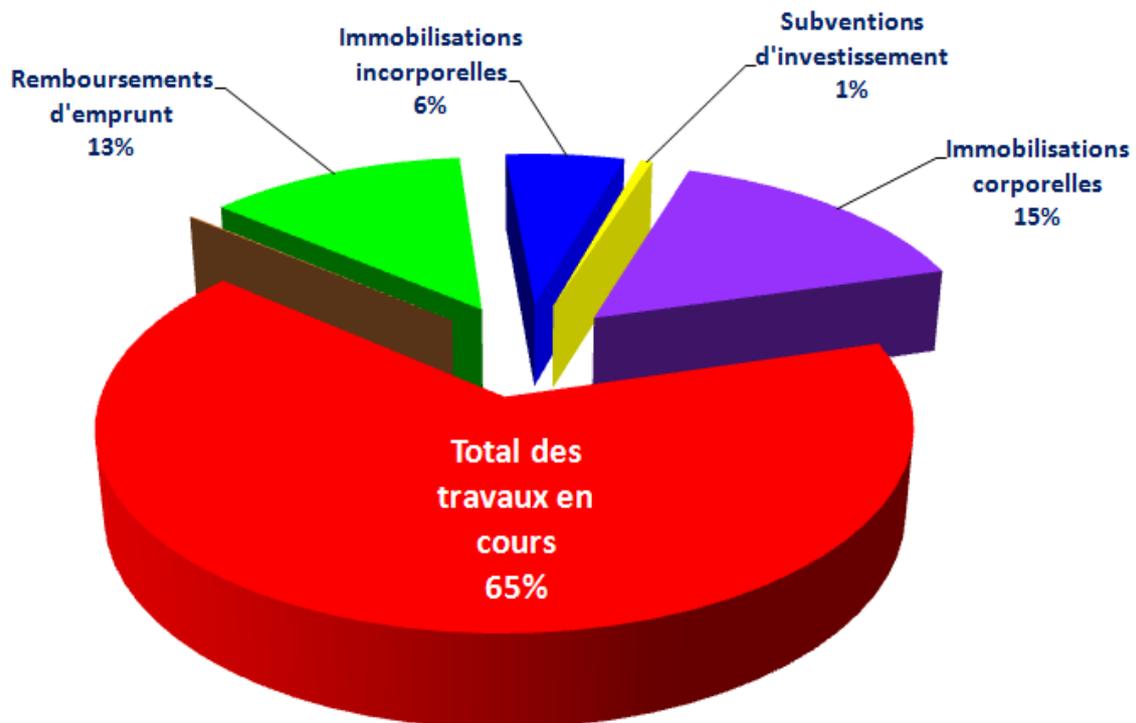
Ce chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour :

- La restructuration et l'extension du bâtiment Henri IV (2,52 M€),

³ Tableau Numérique Interactif et Vidéo Projecteur Interactif : ce sont des tableaux pédagogiques interactifs utilisés dans les établissements scolaires

- Les 3^e et 4^e phases de la rénovation intérieure de l'église (560 k€),
- Participation à l'opération « jardins familiaux» rue des Fonds de l'Hôpital (230 k€),
- La deuxième phase de travaux d'étanchéité de la maternelle Frontenac (90 k€),
- La rénovation du parking de l'Hôtel de Ville (150 k€),
- La 1^{ère} tranche du « Plan Toiture » comprenant une visite technique, une réfection et une isolation des bâtiments le nécessitant (75 k€),
- Les travaux de rénovation de la voirie (1,44 M€) principalement : pour les rues : St Louis, Bas-Huet, Acacias, Molière, Quinault et Pereire,
- Le réaménagement des places (800 k€) François 1^{er}, Jehan Alain et la cour Larcher.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT - BP 2017



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Le seul virement réel pour 2017 est de 2,79 M€.

En M€	2015	2016	2017	Variation
Virement	6.970	8.749	2.787	-68,1%
<i>Hors produits exceptionnels SEMAGER</i>	<i>1.920</i>	<i>2.961</i>	<i>2.787</i>	<i>-5,9 %</i>
Amortissements	2.000	1.760	1.700	-3,4 %
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8.970	10.509	4.487	-57,3 %
<i>Hors produits exceptionnels SEMAGER</i>	<i>3.920</i>	<i>4.721</i>	<i>4.487</i>	<i>-5,0 %</i>

Hors produit exceptionnel, l'autofinancement de la section d'investissement est de 4,5 M€ en incluant les amortissements.

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES → +1,9 % en 2017

Nature	BP 2016	BP 2017
10222 F.C.T.V.A.	2 300 000 €	2 350 000 €
10223 TAXE D'AMENAGEMENT	400 000 €	400 000 €
TOTAL	2 700 000 €	2 750 000 €

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent.

En 2017, le montant du FCTVA est inscrit à hauteur de 2,35 M€.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2017, cette taxe est inscrite pour un montant de 400 k€.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT → -25,2 % en 2017

Différentes subventions sont inscrites en 2017 pour un montant total de 1,347 M€ contre 1,802 M€ au BP 2016. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2017 les subventions inscrites proviennent des cofinanceurs suivants :

- pour les travaux du groupe scolaire Marie Curie (742 k€) :

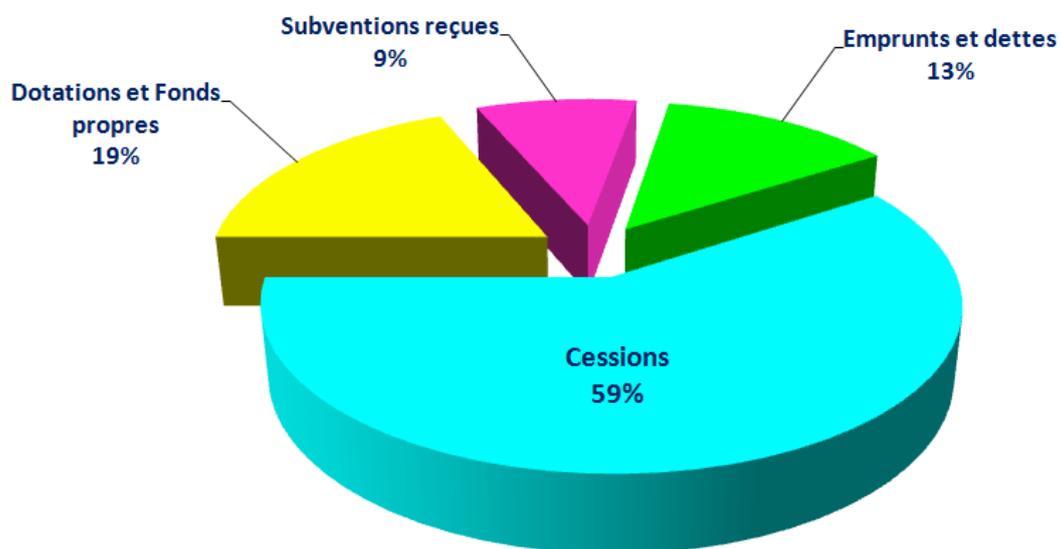
- 400 k€ de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement initié par la loi de finances pour 2016,
- 225 k€ du Département dans le cadre du 6^{ème} contrat départemental,
- 117 k€ de la CAFY⁴,
- l'Etat pour la rénovation de l'église (275 k€),
- du produit des amendes de police pour 300 k€,
- le Département pour les annuités en amortissement de l'agrandissement du centre de secours (30 k€).

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS ➔ +469,7 % en 2017

Les ventes inscrites en 2017 s'élèvent à 8,74 M€. Elles concernent :

- la vente de la crèche Pologne (800 k€),
- la vente du 8 rue Bonnemain (1,54 M€), initialement prévue en 2016,
- la vente du 9 rue du Pontel (1,23 M€). Une même inscription est faite en dépenses, ce bien allant être acquis et cédé simultanément pour le même montant à un bailleur social,
- la vente du 10 rue Raymond Gréban (1 M€), une même inscription est faite en dépenses, ce bien allant être acquis et cédé simultanément pour le même montant à un bailleur social,
- la cession de 3 baux à LOGIREP (4 M€),
- la revente d'une parcelle au Budget Aménagement de la Lisière Pereire (180 k€).

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT - BP 2017



⁴ Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion courante de l'exercice 2017 à périmètre égal **sont en baisse de -1,32 %** par rapport au budget précédent, neutralisations faites des effets liés d'une part au transfert de la compétence Office de tourisme (subvention Ville) et d'autre part à un ajustement de périmètre de la compétence «gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Cette baisse est d'autant plus significative que des nouvelles charges viennent s'ajouter en 2017 : fonctionnement du nouveau CTM, ajustement progressif de la redevance du parking P2, nouveaux berceaux à la Lisière Pereire.

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2016

En €	BP 2016	BP 2017	Evolution BP2017/BP2016 de référence
011 Charges à caractère général	15 774 060 €	15 672 999 €	-0,6%
012 Charges de personnel	29 582 000 €	29 565 000 €	-0,1%
65 Autres charges de gestion courante	3 783 716 €	3 488 188 €	-7,8%
SOUS TOTAL DES DEPENSES COURANTES	49 139 776 €	48 726 187 €	-0,84%
- TRANSFERT 2017 : SUBVENTION OT	-150 000 €		
+ REPRISE 2017 : MARCHES OM HORS PERIMETRE CASGBS		-382 000 €	
SOUS TOTAL NEUTRALISE DES EFFETS EPCI	48 989 776 €	48 344 187 €	-1,32 %
014 Atténuation de produit	7 667 350 €	7 887 350 €	2,9%
66 Charges financières	558 483 €	454 420 €	-18,6%
67 Charges exceptionnelles	250 200 €	177 000 €	-29,3%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 615 809 €	57 244 957 €	-0,64%
TOTAL NEUTRALISE DES EFFETS EPCI	57 465 809 €	56 862 957 €	-1,05 %

Le changement de gestion comptable des participations aux syndicats de compétence intercommunale qui a fait l'objet d'une décision modificative en décembre 2016, n'est pas intégré dans les calculs « hors effets EPCI » car ils sont neutres pour l'équilibre global de la Ville.

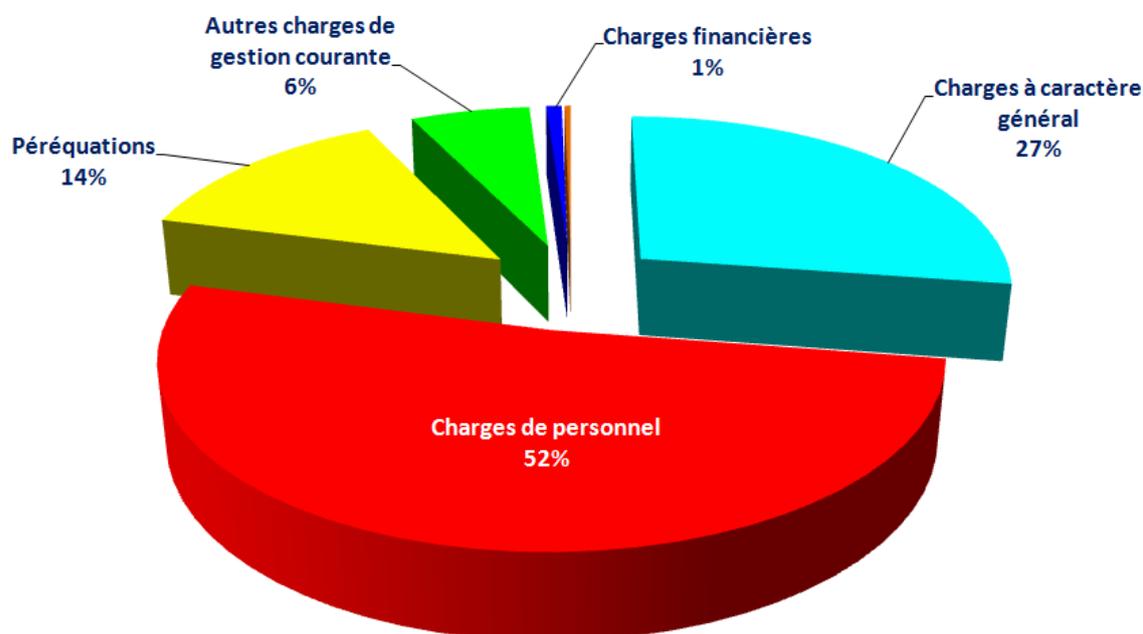
Une gestion responsable et optimisée,

grâce au pilotage permanent de la dépense publique que la Ville s'impose.

Après une baisse de -1,3 % en 2016, le budget de fonctionnement 2017 sera à nouveau présenté en baisse de -1,32% (soit -646 k€) hors effets « compétences » EPCI.

La section de fonctionnement dégagera un autofinancement (épargne de gestion) de 5 M€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BP 2017



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

Sur les charges à caractère général, l'économie totale sera, en 2017, de -100 k€, mais en tenant compte des effets EPCI (voir tableau p23) la baisse réelle est de -482 k€ par rapport à 2016.

Chapitre 011 → -0,6 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	19,53	19,87	15,77	15,67
Compte Administratif	20,47	21,10		→

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville.

Les principales dépenses de ce compte sont :

- les achats de repas pour 2,63 M€ contre 2,56 M€ en 2016,
- les achats de spectacles du théâtre pour 0,65 M€, ce montant est stable depuis 2013,
- les achats d'animations pour 119 k€ contre 126 k€ en 2015.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

6042 ➡ +1,8 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	3,39	3,34	3,41	3,47
Compte Administratif	3,47	3,49		

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides maintenues au niveau de 2016.

6061 ➡ -0,6 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	1,79	1,88	1,95	1,94
Compte Administratif	2,06	1,95		

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

Les efforts de l'année précédente (-9%) sont maintenus (renégociation très favorable de certains marchés de fournitures et d'entretien et dématérialisation de secteurs très consommateurs de papier). La légère hausse en 2017 (+0,7%) concerne les charges liées aux élections présidentielles et législatives. Ces dernières seront compensées partiellement par l'Etat.

6062 à 6068 ➡ +0,7 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	1,49	1,65	1,50	1,51
Compte Administratif	1,58	1,61		

Au compte 611 figurent des frais liés à la voirie, principalement :

- le nettoyage de la voirie pour 1,316 k€,
- la rémunération des exploitants du stationnement de surface qui passe de 126 k€ en 2016 à 151 k€ en 2017 (parc 2 roues et horodateurs).

Figuraient jusqu'à 2015 les dépenses concernant la gestion des ordures ménagères (4,49 M€ en 2015). Cette compétence est transférée depuis début 2016 à la CA Saint-Germain Boucles de Seine.

611 ➡ +33,6 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	5,43	5,65	1,14	1,52
Compte Administratif	5,56	5,56		

Les comptes 613 regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- le bail pour l'occupation du parking Pologne (25 k€ HT), du parking du château pour la partie P2 (255 k€) en hausse sensible de +92 k€,
- les locations pour les clubs seniors : pavillon Louis XIV pour 6 mois (10 k€) et Berlioz (32 k€) contre 90 k€ en 2016,
- la location du parking 2 roues (28 k€),
- la location du terrain à l'ONF pour la Fête des Loges (47 k€).

613 ➡ +4,3% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,76	0,86	0,61	0,64
Compte Administratif	1,06	0,94		

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine :

- les interventions ponctuelles (6152 à 6155) pour 1,71 M€ en 2017 contre 1,68 M€ en 2016,
- les interventions contractuelles liées à la de maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance et autres pour 0,67 M€ en 2017 contre 0,73 M€ en 2016.

615 ➡ -1,2% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	2,52	2,49	2,41	2,38
Compte Administratif	2,79	2,63		

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. En optimisation permanente depuis 2012, ce poste est à nouveau en baisse de -4 % en 2017 grâce notamment à la réduction du nombre des imprimés liés aux évènementiels, à la faveur d'une e-communication accrue.

623 ➡ -3,2% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,55	0,50	0,46	0,44
Compte Administratif	0,47	0,52		

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs. Ce poste fortement maîtrisé, permet en 2017 de maintenir les dépenses au même niveau que 2016. La légère hausse (0,8%) est liée à une nécessité d'organiser des évènements pour les seniors en dehors du bâtiment Henri IV non encore utilisable.

624 ➡ +0,8 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,43	0,42	0,39	0,39
Compte Administratif	0,40	0,41		

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Depuis de nombreuses années, le marché concurrentiel de la télécommunication permet une renégociation favorable des contrats en proposant pour un prix équivalent voire inférieur de meilleures prestations : forfaits adaptés à la consommation, passage à la fibre optique et adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPAREC
En 2017 ces actions permettent d'inscrire ce poste en baisse significative de -13,2 %.

626 ➡ -13,2% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,33	0,32	0,31	0,26
Compte Administratif	0,28	0,27		

Le compte 628 enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que celles liées à l'organisation de la Fête des Loges. On retrouve dans ce compte les prestations de surveillance et de gardiennage (261 k€ en 2017 contre 280 k€ en 2016) dont 192 k€ pour la Fête des Loges (FDL). Le renforcement du dispositif de sécurité de la FDL n'a pas été budgété au stade du BP, il fera le cas échéant l'objet d'une décision modificative.

La renégociation l'année dernière du marché de nettoyage des bâtiments communaux a permis d'absorber le nettoyage des nouvelles structures municipales tout en entraînant une baisse de 9,4% des coûts. L'année 2017 pérennise cette économie en restant au même niveau de dépense.

628 → -0,8% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	1,16	1,15	1,04	1,04
Compte Administratif	1,11	1,07		→

Les comptes 63x enregistrent principalement les impôts locaux et la taxe sur les bureaux et aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM et, depuis 2015 la participation aux charges des syndicats de compétence communale (SIVOM, SIA, SIABS, SIDECOM et PISCINE) correspondant à l'ex part de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des syndicats intercommunaux incluse dans l'attribution de compensation versée par la CASGBS à la Ville.

La baisse constatée en 2017, correspond à la participation aux charges des syndicats de compétence intercommunale (SIDRU et Aire d'accueil des gens du voyage) intégrée dans le budget de la CASGBS pour le financement de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées ». L'attribution de compensation de la Ville a été diminuée du montant de cette charge en décision modificative de décembre 2016.

63 → -37,7% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,24	0,45	1,41	0,87
Compte Administratif	0,42	1,37		↘

3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La bonne maîtrise de la masse salariale et la recherche d'optimisation des effectifs (-2,5 postes) permettent, dans ce contexte, de construire le budget 2017 en très légère baisse (-0,06 %). Les bases suivantes ont été retenues :

- un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif (promotions, changement d'indice...) compensé par un GVT négatif (recrutement nouveaux collaborateurs),
- la prise en compte de la réforme «Parcours professionnels, carrières et rémunérations» pour l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (140 k€),
- la prise en compte de la réforme «Parcours professionnels, carrières et rémunérations» pour la partie « transfert primes/points » (70 k€),
- quelques emplois aidés (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, contrat d'avenir),
- la poursuite de stagiarisation d'agents de catégorie C pour réduire l'emploi précaire,
- la prise en compte des dépenses de personnel liées aux élections (140 k€),
- les dépenses du personnel mis à disposition (CCAS, Syndicats et CASGBS) pour 1,08 M€. La refacturation de ces dépenses est inscrite au compte 708 pour le même montant.

La refonte et les reclassements des cadres d'emplois prévus par les réformes de la fonction publique territoriale n'ont pas été pris en compte au stade du BP 2017.

Pour mémoire, les coûts salariaux des personnels travaillant tout ou partie sur les budgets annexes sont pris en charge directement sur lesdits budgets (Aménagement, SSIAD et Eau potable).
Les dépenses de personnel liées au nouveau périmètre intercommunal restent intégrées dans le budget primitif de la Ville, elles seront refacturées à l'EPCI.

Chapitre 012 → -0,06% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	29,02	29,47	29,58	29,57
Compte Administratif	28,51	29,42		→

En 2017, la répartition des salaires est de 71% pour les titulaires et de 29 % pour les non titulaires.

Rémunération des titulaires :

64111 à 64118 → -0,56% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	14,38	14,60	14,63	14,55
Compte Administratif	14,08	14,45		↘

Rémunération des non-titulaires :

64131 → -0,56% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	6,03	6,12	6,17	6,14
Compte Administratif	5,69	5,84		↘

4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

La Ville est contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013.

Chapitre 014 → +2,9 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	7,91	7,94	7,67	7,89
Compte Administratif	7,94	8,07		↗

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 6,6 M€ pour Saint-Germain-en-Laye.

Concernant le FPIC : la loi de finances pour 2017 maintient pour une deuxième année le gel de l'objectif du gouvernement : positionner le montant total de ce fonds à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit plus d'un milliard d'euros.

Mais cette stabilisation du fonds au niveau national (1Mrd €) n'est pas incompatible avec une augmentation de la part assumée par la Ville, la reconfiguration globale en France des intercommunalités impliquant une nouvelle répartition des charges.

Par ailleurs, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues ont conduit à inscrire au BP 2017 un montant du FPIC de 1,25 M€ (soit + 270 k€).

En ce qui concerne la pénalité SRU, la Ville ne devrait pas être concernée par cette contribution en 2017.

Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville, soit 13,8 % des dépenses réelles de fonctionnement

5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

Chapitre 65 → -7,8 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	3,96	3,99	3,78	3,49
Compte Administratif	3,97	4,14		↘

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- les subventions pour le CCAS (475 k€), la CLEF (500 k€), la Soucoupe (385 k€) et le Centre social Saint Léger (291 k€).
La baisse constatée en 2017 sur les subventions (-150 k€) correspond à la participation de la Ville aux charges de l'Office de Tourisme devenu un équipement intercommunal de la CASGBS. L'attribution de compensation de la Ville a été diminuée du montant de cette charge (-150 k€) en DM de décembre 2016.
- les crédits consacrés aux écoles privées (210 k€),
- une renégociation des délégations de service public permet de maîtriser les subventions versées aux délégataires:
 - o pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 387 k€ à 350 k€ en 2017,
 - o pour la crèche Gramont de 377 k€ à 173 k€ en 2017,
 - o pour la crèche de la Lisière Pereire de 36,3 k€ (depuis septembre 2016) à 109 k€.

L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.

On retrouve dans ce chapitre, également :

- les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 308 k€,
- les créances admises en non-valeur ou éteintes pour 50 k€. Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la trésorerie.

6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

Chapitre 66 → -18,6% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,81	0,69	0,56	0,45
Compte Administratif	0,73	0,61		↘

L'endettement de la Ville reste maîtrisé et sa gestion très optimisée positionnent à nouveau les charges d'intérêts à un niveau inférieur (-170 k€).

La renégociation des emprunts, dont certains pour la 3^{ème} fois, conclus au moment où les marges étaient plus élevées du fait de la rareté des liquidités bancaires permettra à la Ville d'économiser plus de 700 000 € de charges d'intérêts au total sur la durée résiduelle des emprunts réaménagés.

	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Capital restant dû	23 400 643 €	20 240 225 €	17 098 063 €
Annuité en capital (*)	3 160 419	3 010 658 €	2 415 000 €
Annuité en intérêt (*)	700 000 €	570 000 €	400 000 €
Annuité totale	3 860 419 €	3 560 658 €	2 815 000 €
Ratio de désendettement ⁵	2,4	1,8	3,8

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'établit à 17,1 M€ avec une structure saine de la dette :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 58 % en taux fixe, 25 % en taux variable simple et 17 % en index sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 8 ans,
- Son taux moyen au 1^{er} janvier 2017 est de 2,1 % contre 2,6 % en 2016 et 2,9 % en 2015,
- Son taux moyen sur la période (année 2017) est de 1,7 % contre 1,9 % en 2016 et 2,3% en 2015.

Pour information, **la dette globale de la Ville** au 1^{er} janvier 2017 (budget principal + budgets annexes), s'établit à 28,8 M€ (hors emprunt de 4 M€ contracté pour les travaux d'assainissement qui sera mobilisé courant 2017). La structure de la dette globale est saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 62 % en taux fixe, 29 % en taux variable simple et 9 % en index sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 10 ans,
- Son taux moyen au 1^{er} janvier 2017 est de 1,5 % contre 2,2 % en 2016 et 2,9 % en 2015,
- Son taux moyen sur la période (année 2017) est de 1,2 % contre 1,7 % en 2016 et 2,1 % en 2015.

7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 ➡ -29,3% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,93	0,95	0,25	0,18
Compte Administratif	2,93	4,09		

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

⁵ Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

Depuis 2015, la compétence transport (0,76 M€) a été transférée à l'intercommunalité.
Pour 2017, les dépenses inscrites dans ce compte correspondent essentiellement à la subvention de 85 k€ versée à Qpark pour le parking souterrain place du Marché Neuf.
Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

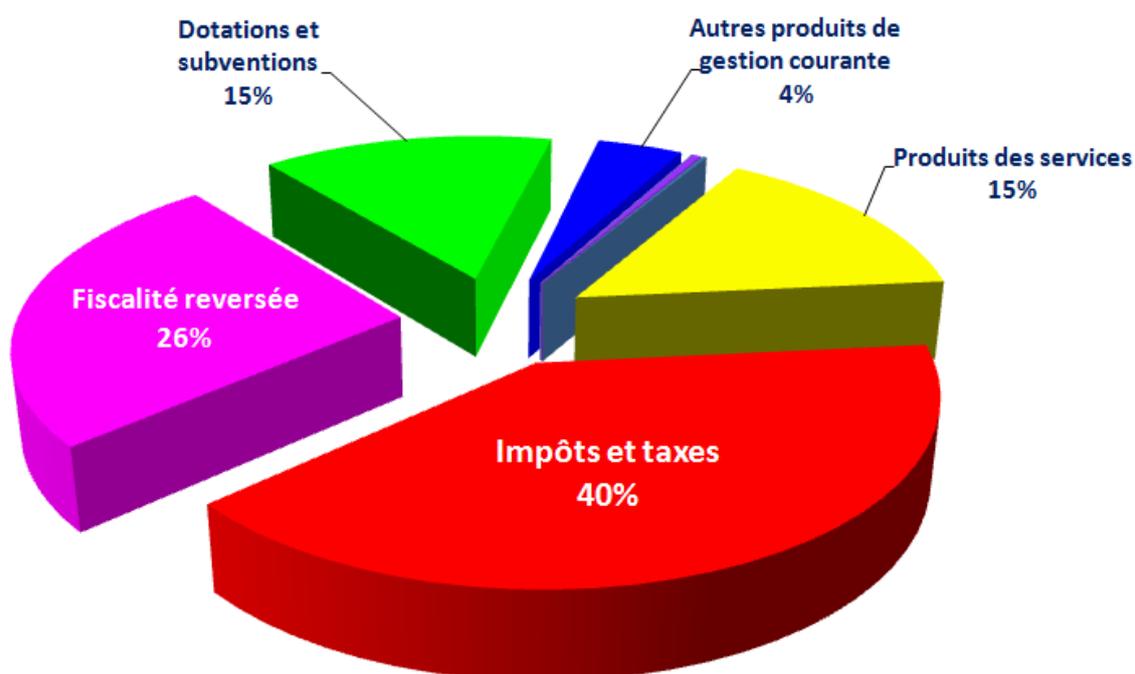
Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 40.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2016 :

	BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2017/BP 2016
70 Produits des services	9 027 635 €	9 204 115 €	+2,0%
013 Atténuation de charges	124 000 €	139 000 €	+12,1%
73 Impôts et taxes	24 351 000 €	24 671 000 €	+1,3 %
7321 Fiscalité reversée Attributions de compensation	16 188 205 €	15 872 000 €	-2,0%
74 Dotations et subventions	9 869 554 €	9 138 390 €	-7,4 %
75 Autres produits de gestion courante	2 695 852 €	2 625 942 €	-2,6 %
76 Produits financiers	6 000 €	6 000 €	0%
77 Produits exceptionnels	5 846 312 €	59 100 €	-99,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	68 108 558 €	61 715 547 €	-9,4%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BP 2017



2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

 Attention y figuraient jusqu'à 2015 les recettes issues des DBIC (traitement des Déchets Banals Industriels et Commerciaux) pour 1,2M€.

Chapitre 70 → + 2,0% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	9,74	10,03	9,03	9,20
Compte Administratif	9,83	9,89		

Les produits des services évoluent en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- de « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

Par ailleurs, la politique tarifaire des activités péri et extrascolaires a été ajustée pour la rentrée 2016/2017 par une tarification en taux d'effort et les prestations 2017/2018 seront calculées en taux d'effort sur la base du quotient familial de la CAF.

703 → + 6,5% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	1,53	1,74	1,90	2,03
Compte Administratif	1,6	2,0		

Ce compte contient les fruits de l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public.

La hausse 2017 correspond essentiellement à :

- +100 k€ en redevance d'occupation du domaine liée d'une part à des chantiers exceptionnels (au Lycée Poquelin par exemple) et à la nouvelle tarification,
- + 58 k€ pour les redevances des terrasses,
- + 30 k€ par les délégataires des crèches.
- - 53 k€ de redevances d'occupation notamment pour le mobilier urbain et pour les tournages de films.

706 → + 0,3% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	6,86	7,01	5,72	5,74
Compte Administratif	7,0	6,8		

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- la participation des familles pour la restauration scolaire pour 1,88 M€,
- les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,2 M€,
- la participation des familles pour les crèches pour 1,17 M€,

- la participation des familles aux cours de musique et de danse du CRD pour 0,42 M€,
- les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,61 M€,
- les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,25 M€,
- les activités et repas des foyers pour les seniors et cartes royales pour 0,12 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions de cimetière, aux tournages de films, aux abonnements de bibliothèque....

Figuraient dans ce compte jusqu'à 2015 les recettes issues des DBIC sédentaires et forains (1,24 M€ en 2015). Cette recette est désormais perçue par la CASGBS, la compétence collecte et traitement des déchets étant transférée depuis le 1^{er} janvier 2016.

708 ➡ + 2,6% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	1,36	1,27	1,40	1,44
Compte Administratif	1,3	1,2		

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 25 personnes,
- Syndicats intercommunaux : 1 personne,
- Intercommunalité : personnel payé par la Ville sur les compétences transférées.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes du « SSIAD » de « l'Aménagement » et « l'eau potable » sont comptabilisés directement sur le budget annexe.

En dépenses, ces coûts sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

3. IMPOTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITE : CHAPITRE 73

Chapitre 73 ➡ +0,01% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	38.3	38.9	40.539	40.543
Compte Administratif	39.4	44.0		

Depuis l'entrée de la Ville en communauté d'agglomération en 2015, des modifications de périmètre sont intervenues et les répartitions entre les impôts proprement dit et l'attribution de compensation ont été opérées.

Les impôts et taxes

731-733-734-735-738 ➡ +1,3% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	38.3	38.9	24.4	24.7
Budget Total		32.6		
Compte Administratif	39.4	33.3		

Pour mémoire, la fiscalité locale désormais perçue par l'EPCI et qui n'est plus inscrite au BP de la Ville, est la suivante :

- En 2015 → la fiscalité professionnelle (CFE Ville et Syndicats, CVAE, TASCOM, IFER, les compensations de la Taxe Professionnelle (TP) et particulièrement la compensation de la part salaire de la TP antérieurement incluse dans la DGF.....).
La prise en compte de ces modifications a fait l'objet de la décision modificative n°1 de 2015.
- En 2016 → la part de taxe d'habitation du Département que la Ville percevait depuis 2011 a été transférée à l'EPCI et reversée à la Ville selon les règles fixées par la nouvelle intercommunalité. La dynamique fiscale sera désormais perçue par l'EPCI.

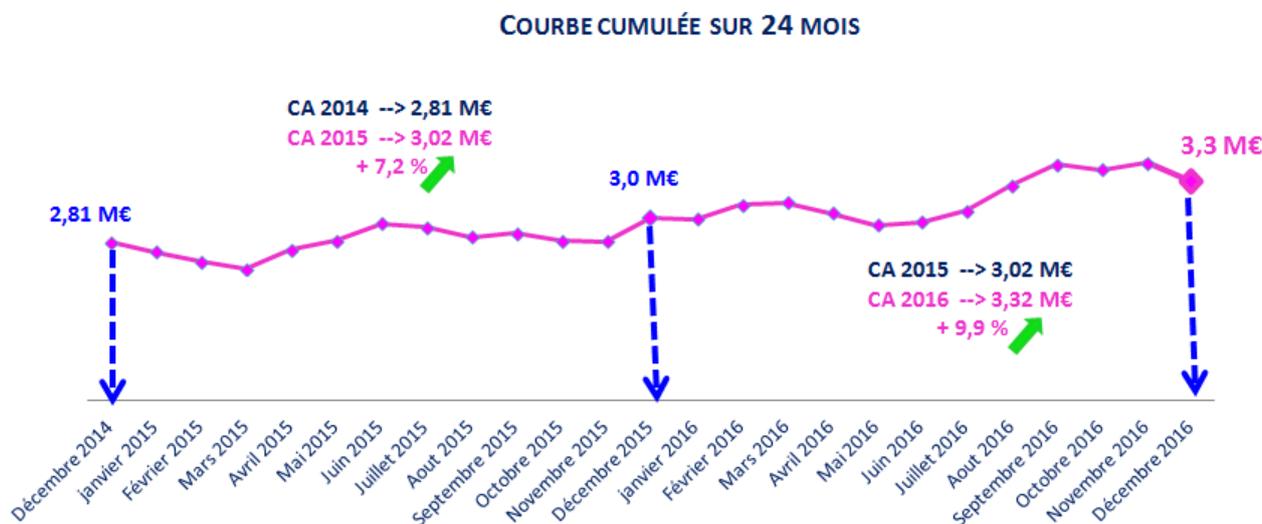
La prévision de recette 2017 des impôts directs locaux de la Ville est calculée à partir des bases définitives de 2016 avec une hypothèse intégrant la revalorisation nationale des bases à 0,4 % et leur dynamique.

Par ailleurs, sont inscrits au BP dans ce chapitre :

- les recettes de stationnement payant de surface prévues à 1,14 M€ pour 2017,
- le produit de la taxe d'électricité est reconduit à sa valeur 2015 soit 829 k€.

Enfin, concernant les droits de mutation à titre onéreux, malgré la baisse des transactions constatées à l'échelon national depuis 2012, on constate à Saint-Germain-en-Laye un maintien des transactions, ce qui conduit la Ville à inscrire une prévision de recette au compte 7381 (DMTO) à 2,6 M€ soit +200 k€.

La prévision de réalisation 2016 devrait être proche de 3,3 M€.



Des taux de fiscalité encore maintenus en 2017,
une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.

La fiscalité reversée

	2014	2015	2016	2017
732 → -2 % en 2017				
Budget Primitif	0,0	10,6	16,2	15,9
Compte Administratif	0,0	10,7		↓

La Ville perçoit depuis 2015 une attribution de compensation (AC) :

- En 2015 → 11,408 M€ diminués des charges de transports transférées soit 10,648 M€ net. La prise en compte de ce nouveau crédit a fait l'objet de la décision modificative n°4 du 14 décembre 2015.
- En 2016 → 16,085 M€ diminués des charges transférées en 2016 et évaluées par la CLECT soit 15,501 M€. La prise en compte des évaluations de charges transférées a fait l'objet de la décision modificative n°3 du 15 décembre 2016.
- En 2017 → 15,501 M€ augmentés de charges retournées à la Ville en 2017 soit 15,872 M€.

4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

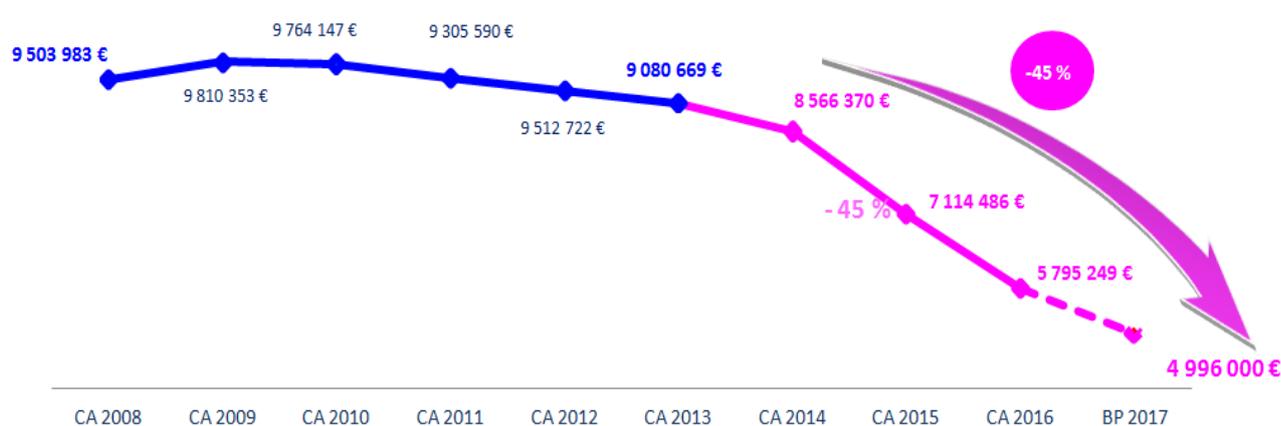
Chapitre 74 → -7,4 % en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	16,33	15,07	9,87	9,14
Compte Administratif	15,70	12,88		

(*) les CA 2013 et 2014 incluent la compensation de la part salaire de la TP perçue depuis 2015 par l'intercommunalité. Sur 2015 cette modification a été actée lors de la 1^{ère} décision modificative.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), budgétée à 4,996 M€ pour 2017, est en baisse de -13,8 % par rapport à la notification 2016 (5,795 M€) soit -800 k€.

Il en résulte pour Saint-Germain-en-Laye une aggravation importante de la perte de ses recettes avec une baisse de ce produit de -45% de 2014 à 2017.

EVOLUTION DE LA DGF 2008 À 2017



Dans les autres comptes 74xx, on retrouve principalement toutes les compensations fiscales aux mesures d'exonérations de l'Etat sur les taxes directes locales soit 673 k€ au BP 2017 contre 380 k€ au BP 2016. La hausse 2017 correspond à une compensation de la perte de CET entre 2014 et 2015 pour 323 k€. A compter de 2017, ce chapitre intègre une recette nouvelle correspondant au FCTVA perçu désormais sur certaines dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie (200 k€).

5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

Chapitre 75 → -2,6% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	2,76	2,61	2,70	2,63
Compte Administratif	2,49	2,58		

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement sont inscrites aux comptes **7572 à 7576** et notamment :

- la redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 1 M€ contre 940 k€ en 2016,
- la redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 360 k€ (356 k€ en 2016),
- la redevance chauffage à hauteur de 234 k€ (230 k€ en 2016),
- les revenus des structures sportives pour 116 k€,
- les revenus des immeubles s'élèvent à 887 k€ contre 817 k€ en 2016.

6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc.

7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

Chapitre 76	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	0,006	0,006	0,006	0,006
Compte Administratif	0,008	0,006		

8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

Chapitre 77 → -99,0% en 2017	2014	2015	2016	2017
Budget Primitif	5,87	5,13	5,85	0,06
Compte Administratif	8,06	9,36		

Ce poste prévoit en 2017 un produit exceptionnel très faible. Pour mémoire, en 2014 et 2015 ce compte intégrait les boni de liquidation de la SEMAGER.

MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires. Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 1,7 M€ contre 1,76 M€ au BP 2016,
- Le virement à la section d'investissement pour 2,77 M€ contre 8,75 M€ au BP 2016.

PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'Etat afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse.

Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire du budget de fonctionnement de la Ville a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics. Par ailleurs, en 2015 la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques s'est appuyée sur cet axe analytique organisé et maîtrisé.

Depuis 2015, les missions sont ajustées en fonction des transferts de compétences à l'EPCI.



Cette représentation générale permet de mettre en évidence le coût net pour la Ville par mission. Ce coût est financé par les autres recettes de fonctionnement de la Ville (recettes fiscales, dotations ...)

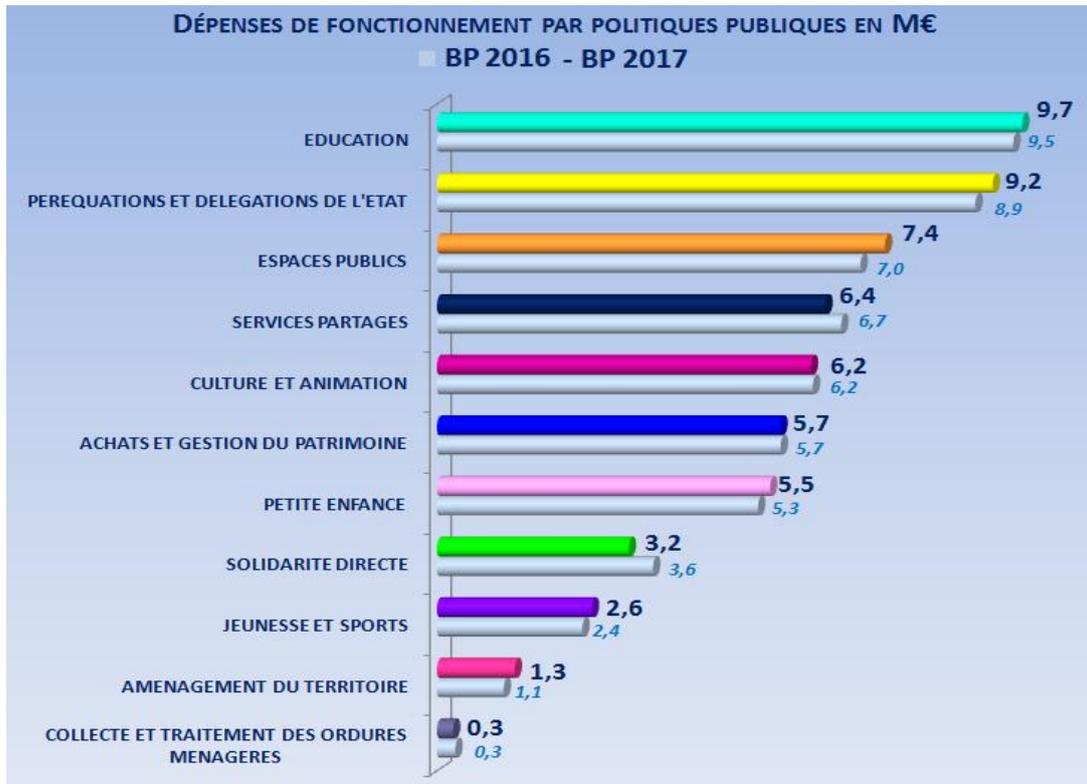
La prochaine étape consistera à intégrer les investissements dans cette présentation.

⚠ Il est à noter que la méthode analytique de calcul de la masse salariale a été modifiée entre les deux BP comparés, créant des écarts significatifs ne reflétant pas les réelles variations, notamment dans les relations publiques, l'enfance, les achats, l'animation du territoire et les espaces publics.

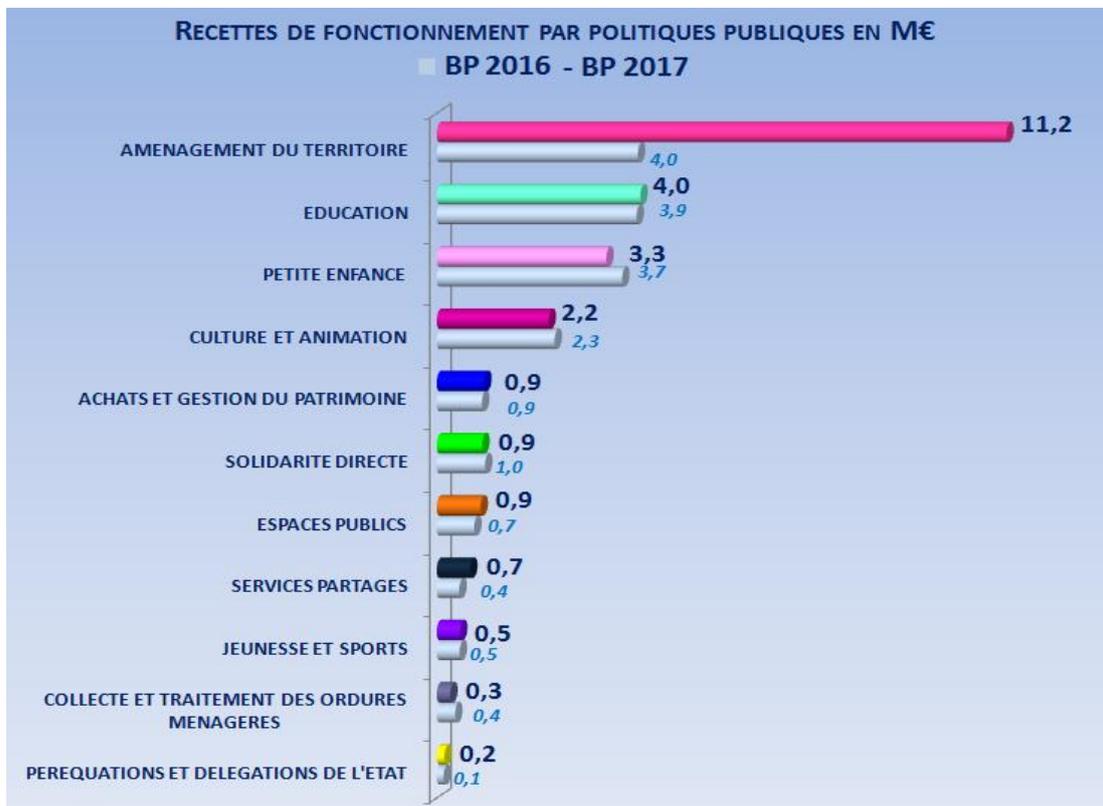
Les graphes suivants seront présentés en valeur BP 2016 et BP 2017 :

- Graphe 1 : les dépenses réelles de fonctionnement imputées directement à la mission exprimées en M€,
- Graphe 2 : les recettes collectées et imputées directement à la mission exprimées en M€.

EN DEPENSES



EN RECETTES



1. MISSION SERVICES PARTAGÉS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support de l'ensemble des services représente 11,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elle regroupe tous les services internes de gestion des moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 5 programmes.

SERVICES PARTAGÉS	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Gestion des Ressources Humaines</i>	1,41	1,27	-10,2%
<i>Systèmes d'information</i>	0,94	0,96	2,1%
<i>Gestion des finances</i>	1,60	1,68	5,3%
<i>Relations publiques</i>	1,55	1,31	-15,3%
<i>Direction générale</i>	1,17	1,19	1,2%
Total Mission Services Partagés	6,67	6,41	-3,9%

Gestion des ressources humaines

Ce programme est en diminution de -10,2 %. Les principales baisses de ce programme concernent la diminution de la masse salariale et des indemnités et cotisation retraites des Elus.

Systèmes d'information

Sont gérés dans ce programme en coûts d'entretien et de maintenance : 500 ordinateurs, 100 imprimantes, 475 boîtes aux lettres électroniques, 25 serveurs physiques, 30 logiciels métiers, 46 serveurs virtualisés, 200 lignes téléphoniques, 500 terminaux téléphoniques et 150 lignes téléphoniques mobiles.

Pour information : 24 bâtiments sont raccordés en fibre optique soit une longueur d'environ 12 kilomètres. Trois nouveaux bâtiments ont été raccordés en 2016 : l'école Passy, le nouveau cimetière ainsi que le nouveau CTM.

En 2016, l'optimisation des coûts a continué :

- résiliation du contrat de maintenance du logiciel de gestion des files d'attente pour le Centre Administratif lorsque celui-ci a été remplacé par un logiciel développé en interne,
- résiliation de la prestation de maintenance de l'informatique dans les écoles maternelles qui est maintenant assurée par les techniciens de la Direction du Numérique,
- résiliation des contrats de connexion réseau pour les bâtiments qui ont été raccordés au réseau fibre optique de la Ville.

La feuille de route de la Direction du Numérique pour 2017 s'articule autour de trois axes :

- Ecole numérique : accompagnement des enseignants de l'élémentaire dans l'utilisation des outils numériques,
- "Sécurité numérique" : vidéoprotection, vidéooverbalisation,
- Smart City sous l'angle dématérialisation/développement durable : mise en place de la signature électronique, parapheur électronique et archivage électronique.

Gestion des Finances

Ce programme est en hausse de 5,3 %. Cette variation s'explique par l'augmentation de la masse salariale du fait de l'intégration de 5 agents des services techniques sur ce programme suite à la réorganisation générale des services.

Toutefois, cette hausse est compensée significativement par la réduction des charges financières (-110 k€ soit -19%) liées à l'extinction contractuelle de la dette et la renégociation des emprunts.

Relations publiques

La majorité des actions regroupées dans ce programme sont en baisse de -27 k€ dans le domaine de la communication.

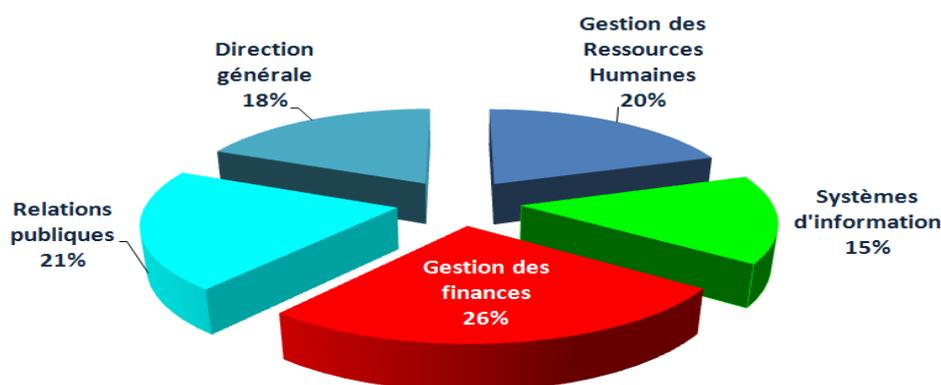
Pour le reste, il s'agit des écarts de méthode évoquée page 41.

Par ailleurs, les crédits du journal municipal et du cabinet sont maintenus à leurs niveaux 2016.

Direction générale

Ce programme inclut les affaires juridiques, les assurances, les archives, la masse salariale de l'ensemble des actions centralisées à ce niveau de l'organigramme.

Pour 2017, les crédits sont maintenus à leur niveau 2016.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1,1 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 10,3 %.

Il s'agit essentiellement des recettes d'insertions publicitaires dans le journal, de location de la salle multimédia et des tournages de films.

SERVICES PARTAGÉS	BP 2016	BP 2017	Evolution
Total Mission Services Partagés	0,45	0,66	47,7%

BILAN

SERVICES PARTAGÉS	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	6,67	6,41	-3,9%
<i>Recettes</i>	0,45	0,66	47,7%
Total Mission Services Partagés	-6,23	-5,75	-7,6%

2. MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT- DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 16,0 % du budget de fonctionnement. Elle comporte la part de la solidarité nationale versée par la Ville et les coûts de missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives. Ces programmes, dont les dépenses sont imposées par l'Etat, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville.

PÉRÉQUATIONS ET DÉLÉGATIONS DE L'ÉTAT	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Péréquations</i>	7,67	7,89	2,9%
<i>Missions régaliennes et administratives</i>	1,22	1,28	5,3%
TOTAL Mission Péréquations et délégations de l'État	8,89	9,17	3,2%

Péréquations

Dans ce programme sont inscrites les atténuations de produits liées aux péréquations horizontales. La Ville est contributrice :

- au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),
- au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal).

Stable depuis 2014, la Ville versera en 2017 au titre du **FNGIR** 6,6 M€ ce qui représente 11,5 % des dépenses de fonctionnement réelles totales.

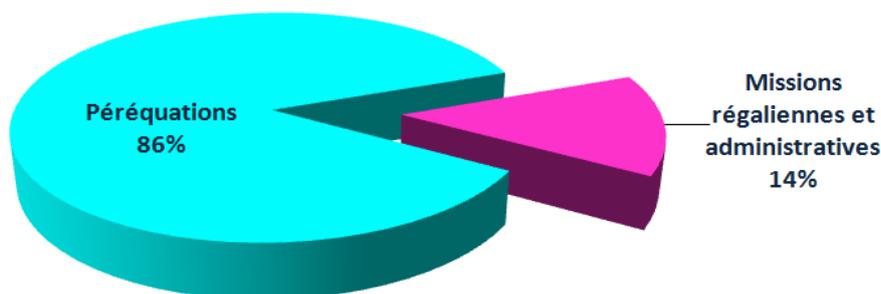
Depuis 2013, la Ville contribue au FPIC, péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités des territoires.

La Ville a inscrit au titre du **FPIC** 1,25 M€ pour le BP 2017 en hausse par rapport à l'an passé, ce qui représente 1,7 % des dépenses de fonctionnement réelles totales.

Missions régaliennes et administratives

Du fait l'élection présidentielle et législatives, 18 k€ sont affectés au poste dédié à l'organisation des élections.

Par ailleurs, des optimisations permettent de réduire les dépenses du cimetière (-7,8 k€) et de stabiliser les autres dépenses : état civil, recensement, cimetière et accueil du public.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,2 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 1,7 % hors fiscalité.

Péréquations et délégations de l'Etat	BP 2016	BP 2017	Evolution
TOTAL Mission Péréquations et délégations de l'État	0,14	0,15	11,4%

La hausse inscrite en 2017 correspond uniquement à la dotation reçue par l'Etat pour l'organisation des élections pour les 4 tours de scrutin.

BILAN

PÉRÉQUATIONS ET DÉLÉGATIONS DE L'ÉTAT	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	8,89	9,17	3,2%
<i>Recettes</i>	0,14	0,15	11,4%
TOTAL Mission Péréquations et délégations de l'État	-8,75	-9,02	3,1%

3. MISSION ACHATS ET GESTION DU PATRIMOINE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support représente 9,9 % du budget de fonctionnement. Elle est gérée en deux programmes qui présentent un budget global 2017 en hausse.

ACHATS ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Developpement d'une politique d'achat responsable</i>	1,18	1,26	6,5%
<i>Gestion et maintenance des bâtiments municipaux</i>	4,49	4,41	-1,8%
TOTAL Mission Achats et gestion du patrimoine	5,67	5,67	-0,1%

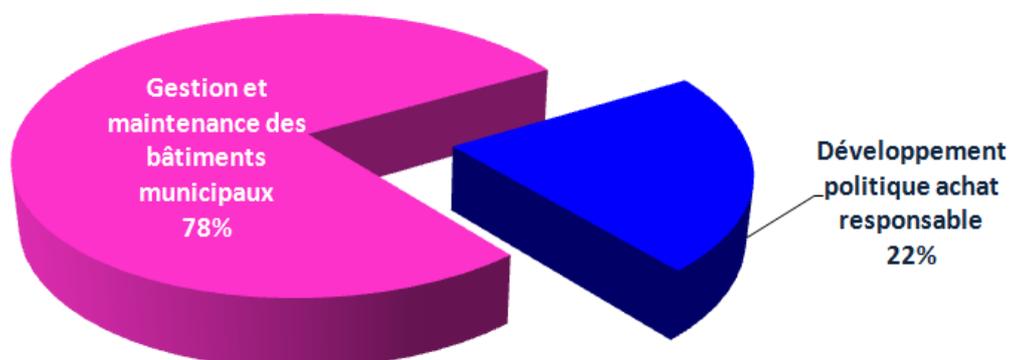
Développement d'une politique d'achat responsable

Ce programme est globalement en hausse (+ 80 k€). Les dépenses budgétées sont en baisse de 3 % sur les achats liés au papier, fourniture automobile, et sur les coûts d'affranchissement et de reprographie. La masse salariale augmente du fait de l'intégration d'un agent de l'environnement sur ce programme suite à la réorganisation générale des services.

Gestion et maintenance des bâtiments municipaux

La renégociation systématique de chaque contrat arrivant à échéance et la recherche de solutions optimisées permettent de dégager des économies sur les contrats d'entretien qui compensent partiellement la prise en compte des frais de nettoyage supplémentaires des nouvelles structures.

Par ailleurs, la baisse s'explique par le transfert de trois agents des services techniques à la Direction des Finances et du Contrôle de gestion.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1,5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 16,5 %.

Achats et gestion du patrimoine	BP 2016	BP 2017	Evolution
TOTAL Mission Achats et gestion du patrimoine	0,89	0,93	4,7%

Il s'agit des recettes issues des locations immobilières (loyers et charges) pour le club de bridge, les antennes de télécommunication, le commissariat de Police nationale, les syndicats intercommunaux, la redevance chauffage urbain (234 k€) ainsi que la brasserie, la CPAM et Cabinet médical de la place des Rotondes.

BILAN

ACHATS ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	5,67	5,67	-0,1%
<i>Recettes</i>	0,89	0,93	4,7%
TOTAL Mission Achats et gestion du patrimoine	-4,78	-4,73	-1,0%

4. MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support représente 2,2 % du budget de fonctionnement, elle regroupe les actions d'aménagement et de développement du territoire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Urbanisme et droits des sols</i>	0,63	0,68	7,4%
<i>Déplacements urbains</i>	0,46	0,60	29,2%
<i>Animation commerce</i>	0,01	0,01	-14,0%
TOTAL Mission Aménagement du territoire	1,10	1,28	16,4%

Urbanisme et droit des sols

Les dépenses liées au fonctionnement de la direction de l'urbanisme ainsi que les frais de géomètres restent stables pour 2017.

Pour mémoire, les dépenses engagées et la part de masse salariale des agents travaillant tout ou partie pour le nouvel éco-quartier Pereire sont prises en charges par le budget annexe d'aménagement.

Déplacements urbains

Les dépenses concernant le stationnement urbain augmentent de 136 k€. Le budget 2017 prévoit +25 k€ de rémunération exploitant stationnement concernant les communications liées aux horodateurs.

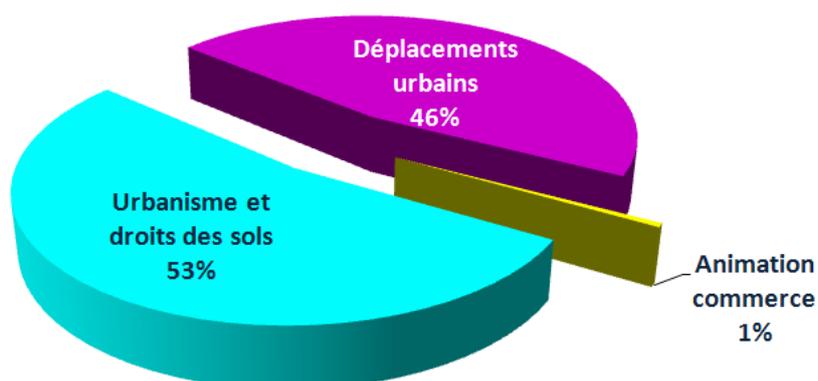
Les frais d'étude sont en hausse de 10 k€.

Par ailleurs, à compter de 2017, la redevance pour le parking du château P2 est supportée en totalité (fin de la prise en compte de la subvention d'équipement de la Ville).

Animation commerciales

Le budget affecté à ce programme permet d'assurer la maintenance du site internet de l'Office du commerce intégré au site de la Ville. Ce site offre aux clients et aux commerçants un panel d'informations indispensables pour réussir son shopping à Saint-Germain-en-Laye.

Il est rappelé que la masse salariale concernant ce programme est incluse dans la mission services partagés.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 18,2 %.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Urbanisme et droits des sols</i>	1,54	8,75	469,7%
<i>Déplacements urbains</i>	2,44	2,50	2,6%
TOTAL Mission Aménagement du territoire	3,97	11,25	183,2%

En urbanisme et droit des sols, les recettes inscrites en budget d'investissement sont réalisées en compte administratif en fonctionnement. Il s'agit des cessions immobilières de la Ville.

En déplacements urbains, il s'agit des recettes de stationnement en surface et dans les différents parkings souterrains de la Ville.

BILAN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	1,10	1,28	16,4%
<i>Recettes</i>	3,97	11,25	183,2%
TOTAL Mission Aménagement du territoire	2,87	9,96	247,3%

5. MISSION ESPACES PUBLICS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 12,9 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle est l'un des axes principaux des services rendus à l'ensemble des administrés.

ESPACES PUBLICS	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Espaces verts</i>	1,27	1,31	3,0%
<i>Eclairage public</i>	1,04	1,16	12,0%
<i>Entretien Voirie</i>	3,16	3,28	3,9%
<i>Tranquillité</i>	1,52	1,64	7,6%
Total Mission Espaces Publics	6,99	7,39	5,8%

Espaces verts

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, offrant une grande qualité de vie aux Saint-Germanoises, est optimisé. Parmi les postes principaux de ce programme, on retrouve les travaux d'entretien : l'élagage et l'abattage d'arbres, le ramassage des feuilles, le désherbage, la mise en serre, la fourniture des graines, gazon, plantes et l'achat du petit outillage.

Par ailleurs, il est à noter un le transfert de deux agents des services techniques, l'un à la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion et l'autre à la Direction des Achats et de la Commande Publique.

Eclairage public et mobilier urbain

Hors remarque indiquée page 41, globalement, les dépenses d'éclairage public et de mobilier urbain se sont maintenues au niveau de 2016.

Entretien de la Voirie

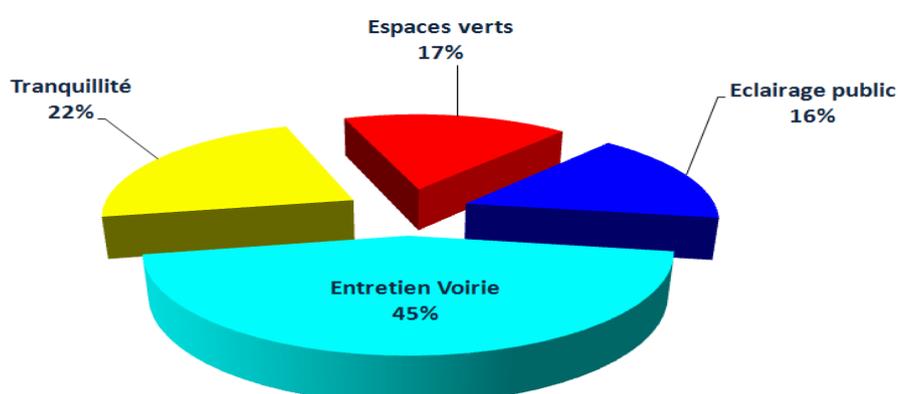
L'optimisation des frais de fonctionnement liés à ce secteur permet, après une baisse de 15 % en 2016, un maintien des dépenses courantes au niveau de 2016.

La hausse constatée sur ce programme correspond à la reprise au 1^{er} janvier 2017 de 3 marchés (382 k€) transférés à la CASGBS en 2016 dans le cadre de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ». Courant 2016, la CASGBS a affiné le périmètre de cette compétence et en a exclu certaines prestations.

Hors remarque indiquée page 41, il est à noter un le transfert d'un agent des services techniques à la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion.

Tranquillité

La principale dépense de ce poste est la masse salariale (95%). Les autres dépenses restent stables pour 2017.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 11,7 %.

Espaces Publics	BP 2016	BP 2017	Evolution
Total Mission Espaces Publics	0,74	0,86	16,8%

Les recettes concernent principalement les droits de voirie et les redevances marchés forains, des terrasses et des échafaudages... pour 0,86 M€.

BILAN

ESPACES PUBLICS	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	3,16	3,28	3,9%
<i>Recettes</i>	0,74	0,86	16,8%
Total Mission Espaces Publics	-2,42	-2,42	0,0%

6. MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

EN DEPENSES

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » a été transférée à la communauté d'agglomération en 2016.

Ne passe plus désormais sur cette missions, pour le même montant, que :

- en dépenses : le coût du personnel mis à disposition selon une convention signée entre la CASGBS et la Ville
- en recettes : la refacturation de ces coûts.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	0,27	0,27	0,0%
<i>Recettes</i>	0,36	0,27	-26,7%
TOTAL Mission Collecte et Traitement des OM	0,10	0,00	0,0%

Remarque : le BP 2016 intégrait une recette 2015.

7. MISSION EDUCATION – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission, représentant 16,9 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, est l'un des axes principaux des services rendus aux familles.

EDUCATION	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Fonctionnement des écoles</i>	4,70	4,47	-4,9%
<i>Restauration</i>	2,13	2,67	25,3%
<i>Activités périscolaires</i>	2,68	2,52	-6,2%
TOTAL Mission Education	9,51	9,66	1,5%

La Ville met à la disposition des enfants 9 écoles élémentaires, 10 écoles maternelles et 6 centres de loisirs. En moyenne, ce sont plus de 3 500 élèves qui sont scolarisés dans les écoles primaires publiques à Saint-Germain-en-Laye chaque année.

Fonctionnement des écoles

On constate une baisse des dépenses des équipements, de l'entretien courants et des fournitures scolaires de -33 k€.

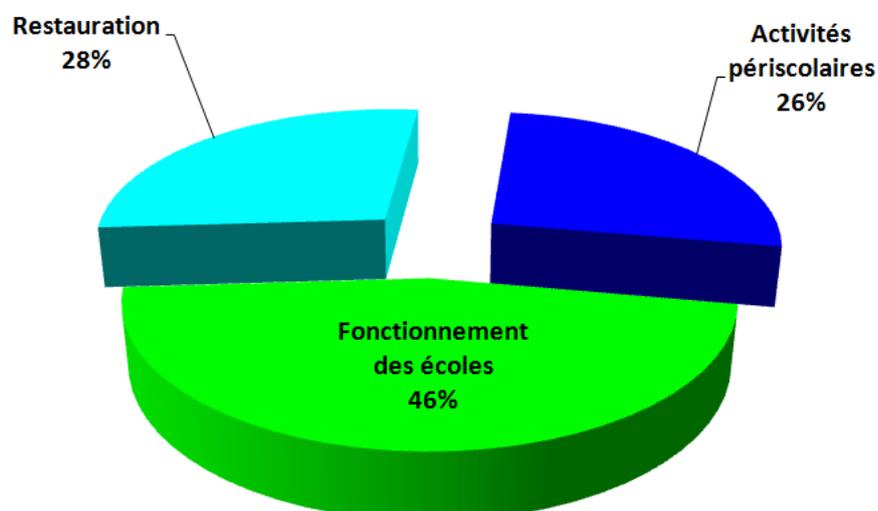
Pour le reste, il s'agit des écarts de méthode évoquée page 41.

Restauration

Les achats de fourniture de repas représentent 79 % des dépenses de ce programme. Ce poste est en augmentation de 2% (revalorisation et volume servi).

Activités périscolaires

En 2017, hors remarque indiquée page 41, ce poste reste stable. Une faible augmentation (+10 k€) des dépenses liées aux centres de loisirs et des études et garderie (+ 9k€) est constatée.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 6,5% et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 41,6 %.

EDUCATION	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Fonctionnement des écoles</i>	0,37	0,33	-10,5%
<i>Restauration</i>	1,86	1,89	2,0%
<i>Activités périscolaires</i>	1,72	1,79	4,6%
TOTAL Mission Education	3,94	4,02	1,9%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles pour 3,08 M€,
- Subvention de la CAF pour 411 k€,
- STIF pour le transport scolaire pour 175 k€,
- Le fonds d'amorçage de l'Etat pour les nouveaux rythmes scolaires pour 183 k€,
- Participation des autres communes pour 80k€.

Les autres recettes correspondent aux locations et au remboursement d'une quote-part des produits laitiers servis aux enfants et à la participation aux charges des instituteurs logés par la Ville.

BILAN

EDUCATION	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	9,51	9,66	1,5%
<i>Recettes</i>	3,94	4,02	1,9%
TOTAL Mission Education	-5,57	-5,64	1,3%

8. MISSION PETITE ENFANCE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, représentant 9,6 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

PETITE ENFANCE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Fonctionnement des crèches</i>	4,22	4,59	8,7%
<i>Restauration</i>	0,25	0,25	-0,4%
<i>Subventions</i>	0,83	0,66	-20,3%
TOTAL Mission Petite Enfance	5,30	5,50	3,8%

Fonctionnement des crèches

La Ville met à disposition des familles 13 établissements d'accueil du jeune enfant : 6 crèches, 4 multi-accueils et 3 haltes garderies. Depuis juillet 2016, la gestion des 2 multi-accueils « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » a été confiée à un délégataire unique.

Pour 2017, une augmentation des dépenses de 12 k€ est prévue pour la revalorisation des contrats, et pour le renouvellement des vêtements de travail.

Pour le reste, il s'agit des écarts de méthode évoquée page 41.

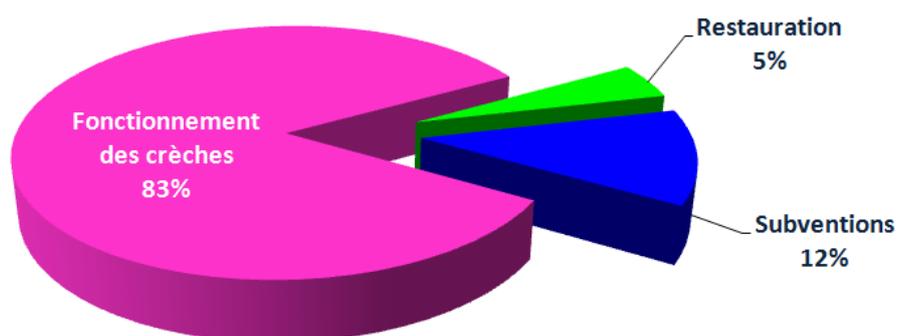
Restauration

Globalement, les achats de fournitures de repas et goûters restent stables par rapport à 2016.

Subventions

Ce programme correspond aux subventions versées aux délégataires des crèches « Gramont » pour 173 k€ et « Comtes d'Auvergne » pour 350 k€, ainsi que de la nouvelle crèche Pereire. Le nouveau marché (DSP) a permis d'optimiser les subventions d'équilibre versée par la Ville au délégataire unique (-241 k€).

Par ailleurs, depuis septembre 2016, une participation est versée par la Ville pour les 11 nouveaux berceaux de la Lisière Pereire. Elle passe de 36 k€ au BP 2016 à 109 k€ (effet année pleine).



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 60,9 %.

PETITE ENFANCE	BP 2016	BP 2017	Evolution
TOTAL Mission Petite Enfance	3,66	3,35	-8,5%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 1,89 M€,
- Participation des familles pour 1,17 M€,
- Redevance d'occupation pour des crèches Gramont et Auvergne 150 k€,
- Autres participations pour 138 k€.

Les autres recettes concernent le remboursement d'une quote-part des produits laitiers servis aux enfants.

Il est à noter que le Département n'accorde plus d'aides sur le secteur de la petite enfance, ceci se traduit par une baisse de recette de 241 k€.

BILAN

PETITE ENFANCE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	5,30	5,50	3,8%
<i>Recettes</i>	3,66	3,35	-8,5%
TOTAL Mission Petite Enfance	-1,64	-2,15	31,0%

9. MISSION CULTURE ET ANIMATION – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission intègre tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, le musée ainsi que toutes les fêtes, salons et commémorations organisés à Saint-Germain-en-Laye. Elle représente 10,8 % du total des dépenses de fonctionnement réelles.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Enseignement artistique</i>	1,62	1,63	0,2%
<i>Création et diffusion artistiques</i>	1,62	1,64	1,4%
<i>Développement de la lecture publique et du multimédia</i>	0,93	0,95	2,3%
<i>Conservation et valorisation du patrimoine</i>	0,17	0,18	4,2%
<i>Animation du territoire</i>	1,87	1,78	-4,5%
Total Mission Culture et Animation	6,20	6,17	-0,5%

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy (CRD)

La quasi-totalité du budget du CRD (98%) correspond à des coûts de personnel. Cette masse salariale est répartie entre l'équipe administrative (6 agents) et les enseignants (35 professeurs et assistants : musique, danse et arts dramatiques).

En 2017 les dépenses restent stables.

Le Théâtre

Le théâtre Alexandre Dumas propose une programmation de 53 spectacles diversifiés : théâtre, danse, musique, humour, spectacles pour jeune public et des animations pédagogiques. Certains évènements sont organisés en partenariat.

Pour 2017, aucune modification budgétaire n'a été réalisée.

Les Bibliothèques

La mission des Bibliothèques est de développer la lecture et d'offrir un large accès à la culture par son accueil du public et des groupes scolaires, les prêts, les animations, les projets-phare, les rencontres avec des auteurs, les séances de lecture au foyer-club Berlioz, le club de lecteur et la bibliothèque à domicile.

Les dépenses de fonctionnement restent stables pour 2017.

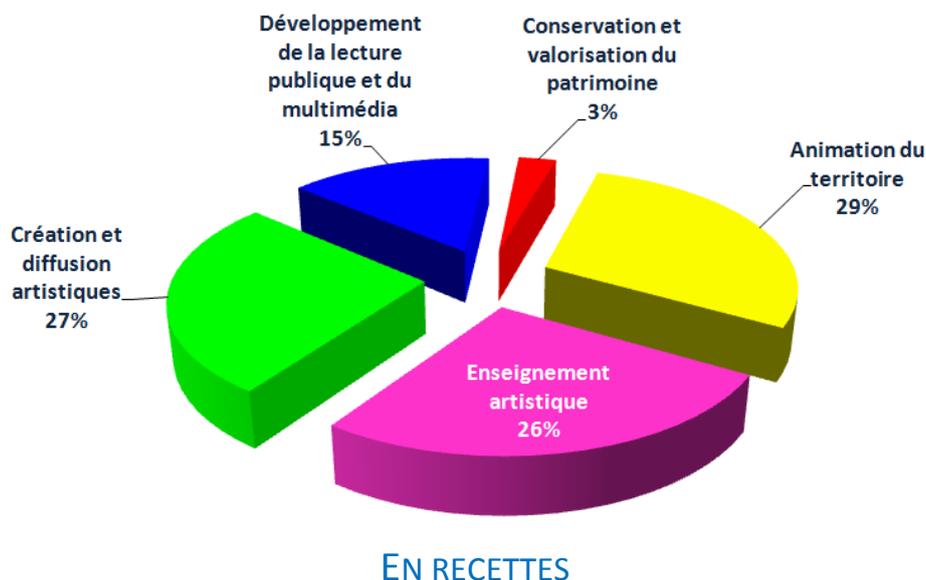
Les Collections municipales

Pour 2017, l'ensemble du budget est maintenu au niveau du BP 2016.

L'animation du territoire

Ce programme regroupe toutes les animations : jumelages, fêtes et salons, commémorations, Fête des Loges et subvention à l'office de tourisme.

Hors remarque indiquée page 41 et en neutralisant la subvention de l'Office du tourisme (150 k€) qui n'est plus versé par la Ville, mais désormais déduite de l'attribution de compensation, le budget 2017 est en baisse (-38 k€).



Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 3,6 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 35,7 %.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Enseignement artistique</i>	0,51	0,47	-7,4%
<i>Création et diffusion artistiques</i>	0,71	0,67	-5,2%
<i>Développement de la lecture publique et du multimédia</i>	0,11	0,09	-21,3%
<i>Conservation et valorisation du patrimoine</i>	0,01	0,01	-18,0%
<i>Animation du territoire</i>	0,99	0,97	-2,2%
Total Mission Culture et Animation	2,33	2,21	-5,2%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles et adhérents pour 1,1 M€,
- Fête des loges pour 900 k€,
- Subvention de l'Etat pour 50 k€,
- Locations de salles, expositions et concerts pour 73 k€.

Il est à noter que le Département n'accorde plus d'aides relatives au patrimoine culturel, ceci se traduit par une baisse de recette de 118 k€.

BILAN

CULTURE ET ANIMATION	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	6,20	6,17	-0,5%
<i>Recettes</i>	2,33	2,21	-5,2%
Total Mission Culture et Animation	-3,88	-3,97	2,3%

10. MISSION JEUNESSE ET SPORTS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 4,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs et l'organisation des manifestations Saint-Germanoises.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Animation jeunesse</i>	0,74	0,75	0,7%
<i>Pratique sportive</i>	1,66	1,81	9,1%
TOTAL Mission Jeunesse et Sports	2,40	2,56	6,5%

Animation jeunesse

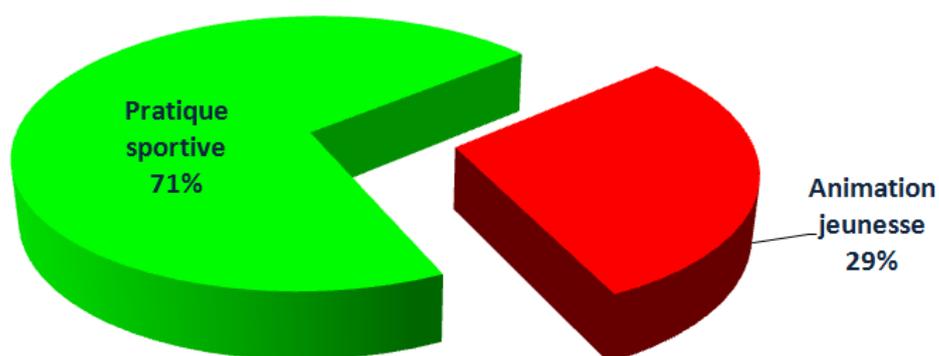
La quasi-totalité du budget de ce programme (98%) concerne les subventions versées aux associations et les frais de fonctionnement (fluides, chauffage, eau...) de la CLEF.

Pratique sportive

Afin d'encourager la pratique du sport et avec le concours des associations, de nombreuses manifestations sont organisées annuellement par la Ville.

Par ailleurs, la Ville soutient 19 associations sportives locales en leur versant une subvention dont le montant total s'élève à 224 k€.

Pour le reste, il s'agit des écarts de méthode évoquée page 41.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,7 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 17,9 %.

Jeunesse et sports	BP 2016	BP 2017	Evolution
TOTAL Mission Jeunesse et Sports	0,45	0,46	1,3%

Les recettes inscrites correspondent aux locations des structures sportives et aux participations des usagers quant à l'utilisation des salles. Les nouveaux tarifs de location des salles des gymnases ont un impact sur la légère hausse des recettes de cette mission.

BILAN

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	2,40	2,56	6,5%
<i>Recettes</i>	0,45	0,46	1,3%
TOTAL Mission Jeunesse et Sports	-1,95	-2,10	7,7%

11. MISSION SOLIDARITE DIRECTE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

5,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville sont consacrées aux actions menées dans le domaine de la solidarité directe. Cette mission regroupe plusieurs périmètres : l'action sociale, la gestion des clubs pour les séniors et la prévention.

SOLIDARITE DIRECTE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Action sociale</i>	1,71	1,61	-6,1%
<i>Séniors</i>	0,85	0,75	-11,9%
<i>Prévention</i>	1,00	0,81	-19,6%
TOTAL Mission Solidarité Directe	3,57	3,16	-11,3%

Action sociale

La masse salariale, incluant celle du CCAS (738 k€), représente 67 % des dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses de ce programme concernent :

- la subvention versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (475 k€).

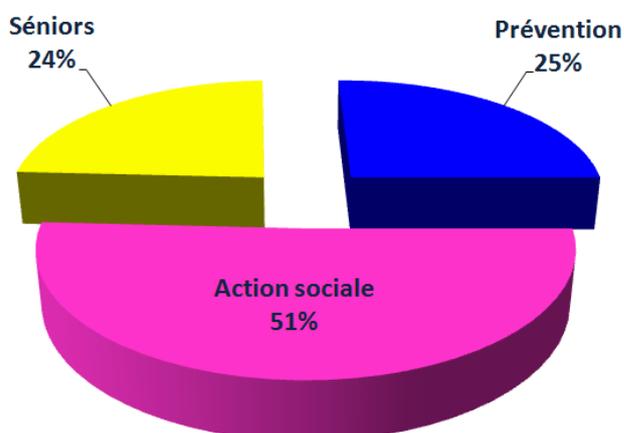
En 2017, la prise en charge financière du Pass Local permettant aux usagers (Saint-Germanoises selon conditions de ressources) de bénéficier du réseau RésalyS est désormais budgétée par la CASGBS et déduite de l'attribution de compensation de la Ville.

Séniors

L'ensemble du budget de ce programme est en diminution de 142 k€, due à la fermeture du club Louis XIV au 1^{er} juillet 2017 et la nouvelle formule des Journées de l'Amitié.

Prévention

La quasi-totalité du budget de ce programme (85 %) concerne les subventions versées aux associations de prévention : l'Agasec et la Soucoupe. La Ville a choisi de mener ses actions de prévention en collaboration avec des associations spécialisées dans ce secteur selon des axes définis conjointement. Le montant des subventions reste stable pour 2017. Les fluides sont transférés aux bâtiments (- 9k€).



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1,5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 28,4 %.

SOLIDARITE DIRECTE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Action sociale</i>	0,80	0,78	-3,0%
<i>Séniors</i>	0,14	0,12	-20,1%
<i>Prévention</i>	0,01	0,00	-16,7%
TOTAL Mission Solidarité Directe	0,95	0,90	-5,7%

Les recettes inscrites correspondent aux participations des adhérents aux clubs séniors pour :

- la refacturation de la masse salariale au CCAS pour 738 k€,
- les repas pour 65 k€,
- les animations pour 50 k€.

BILAN

SOLIDARITE DIRECTE	BP 2016	BP 2017	Evolution
<i>Dépenses</i>	3,57	3,16	-11,3%
<i>Recettes</i>	0,95	0,90	-5,7%
TOTAL Mission Solidarité Directe	-2,61	-2,27	-13,3%

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49.



Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	287 830 €	964 550 €
Ordre	693 509 €	16 789 €
Total	981 339 €	981 339 €

Les recettes de Fonctionnement :

Les principales recettes de cette section proviennent de quatre ressources :

La redevance d'assainissement : elle est assise sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement. Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement budgété pour 2017 est de 465,2 k€ contre 439,6 k€ en 2016. Cette augmentation se justifie par l'effet année pleine du changement de montant de la taxe intervenue au 1^{er} trimestre 2016.

Le taux de la redevance sera maintenu au niveau de 2016 soit 0,20 €/m³.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 129 000 €.

La refacturation des contrôles pour 130,4 k€ contre 111,5 k€ en 2016.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette inscrite à 240 k€ en 2017.

Les dépenses de fonctionnement :

- Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles,...) pour 240 k€,
- Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 260 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour 433 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	3 677 258 €	3 000 538 €
Ordre	16 789 €	693 509 €
Total	3 694 047€	3 694 047€

Recettes d'investissement :

- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional IdF pour 500 k€,
- Le FCTVA est prévu à hauteur de 30 k€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations et du virement pour 694 k€.

Dépenses d'investissement :

Pour 2017, le budget d'investissement sera consacré à la deuxième tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier, aux travaux courants et aux interventions d'urgence.

Pour 2017 une deuxième tranche de 3,6 M€ sont inscrits au titre de la réhabilitation des collecteurs suivants :

- ✓ rue Liszt
- ✓ rue St Louis
- ✓ rues Ecuyers / Timsit
- ✓ rue Leclerc
- ✓ rue de Tourville

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la ligne de tramway T13 Express nécessiteront le dévoiement des réseaux d'assainissement sur l'avenue Kennedy.



Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins à Domicile prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de pré-admission et assure la coordination avec les médecins et plus largement tous les professionnels de santé qui gravitent autour du patient, la coordinatrice gérontologique, le territoire d'actions sociale, le MAIA...., Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité,
- 1 infirmière à 50 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise quasi exclusivement des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 7h30 à 19h30, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

Pour 2017, le budget du SSIAD s'équilibre à la somme de 494 k€ en fonctionnement et 49 k€ en investissement, niveau de notification de l'ARS en 2016.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	493 683 €	Réelles	361 992 €
D'ordre	49 €	Excédent reporté	131 740 €
Total	493 732 €	Total	493 732 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	49 €	Réelles	0 €
D'ordre	0 €	D'ordre	49 €
Total	49 €	Total	49 €

Le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par l'agence régionale de la santé. Dans le cas contraire, il sera ajusté en décision modificative.

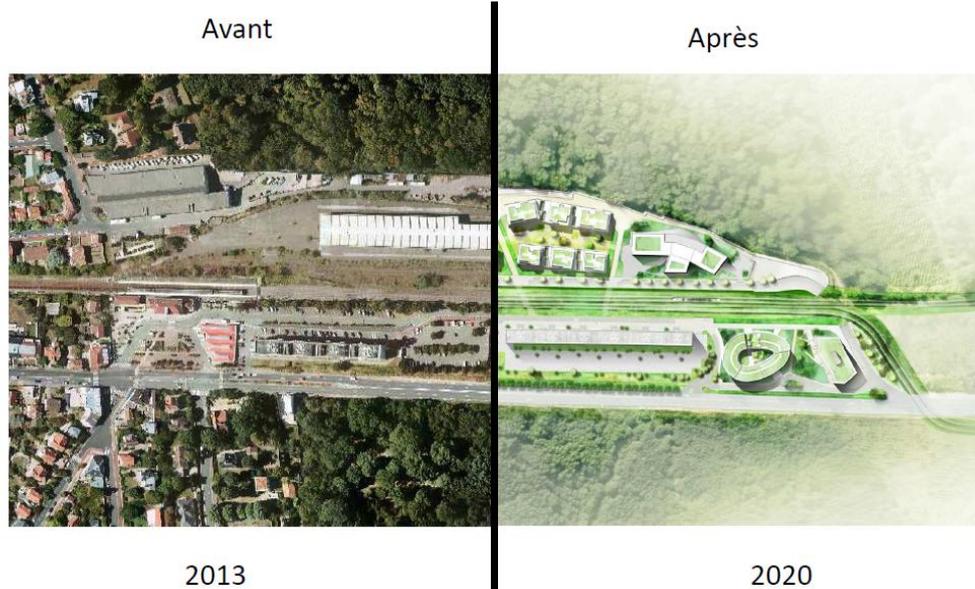
Pour information, des crédits non reconductibles seront attribués en vue notamment de l'acquisition des véhicules.



BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération.

Cette opération est donc gérée dans le cadre d'un budget annexe d'aménagement régi par la nomenclature comptable M14. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.



L'année 2016 a permis d'avancer à près de 90 % les travaux VRD de la tranche opérationnelle 1 et de la requalification de la rue Henri Dunant.

Le passage sous-voie ferrée a été livré en avril 2016.

Les études de conception du parking public / relais STIF et des espaces publics de la tranche opérationnelle 2 (place Frahier et place Michel Péricard) se poursuivent.



- TRANCHE OPERATIONNELLE 1
- TRANCHE OPERATIONNELLE 2: 2016 - 2020

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	8 870 239 €	10 370 239 €
Ordre	1 500 000 €	
Total	10 370 239 €	10 370 239 €

Les recettes de Fonctionnement :

Côté recettes, les ventes programmées sont d'un montant de 13,8 M€, mais ne seront inscrites qu'à la valeur d'équilibre soit 10,3 M€. Il s'agit de :

- ventes des lots B et E pour 13,3 M€
- une partie de la subvention STIF pour le parking (0,5 M€)

Les dépenses de fonctionnement :

Sont inscrits en études et en honoraires 0,6 M€ qui correspondent aux dépenses suivantes :

- maîtrise d'œuvre,
- ordonnancement, pilotage et coordination assurés par le Bureau d'étude,
- coordinateur sécurité et protection de la santé,
- contrôle technique,
- AMO,
- architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- coût de structure des services supports de la Ville (50 k€).

L'année 2017 sera consacrée principalement à la réalisation des travaux suivants pour un montant de 7,8 M€ :

- Travaux de VRD
 - Travaux de finitions de la tranche opérationnelle 1 : avenue de Winchester, terrasse et gradins, aménagements autour du lot A2
 - Travaux de carrefours sur la RN 184
 - Finitions des travaux rue Henri Dunant
- Travaux de désamiantage, de démolition et de dépollution du CTM
- Travaux du parking public / relais STIF (une partie des travaux)

La régularisation d'un transfert de terrain du budget principal de la Ville vers le budget d'aménagement est inscrite pour 180 k€.

La masse salariale est inscrite pour 120 k€.

Divers frais de gestion, locations, assurance, réception, publicité, charges financières... sont budgétés pour 132 k€.

On notera une augmentation significative des charges financières (+15 % entre 2016 et 2017 et +62% depuis 2016) liées à la nécessité de recourir à un nouvel emprunt relais fin 2016 de 6 M€ du fait du décalage des ventes des lots D et E suite aux recours.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	1500 000 €	
D'ordre		1 500 000 €
Total	1 500 000 €	1 500 000 €

Dépenses d'investissement :

Est inscrit en dépenses le remboursement d'un emprunt relais de 1,5 M€ contracté en 2014 arrivant à échéance.

Ce remboursement aurait dû intervenir de façon anticipée avec la recette des ventes inscrites en 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement s'établit à 11,5 M€ avec une structure saine de la dette :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- Emprunt de type in fine,
- 65 % en taux fixe, 35 % en taux variable simple,
- Sa durée résiduelle est de 1 an et 6 mois,
- Son taux moyen est de 0,43 % contre 0,69 % en 2016 et 0,95 % en 2015.

Recettes d'investissement :

On retrouve en recettes d'ordre le virement de la section de fonctionnement pour 1,5 M€.

Les écritures d'ordre, en fonctionnement et en investissement, correspondant à la gestion des stocks feront l'objet d'une décision modificative courant 2017.

Vers un éco-quartier,

*Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus value pour la Ville
sur une emprise foncière en lisière de forêt.*

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget eau potable est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	89 790 €	338 000 €
Ordre	248 210 €	-
Total	338 000 €	338 000 €

Les recettes de Fonctionnement :

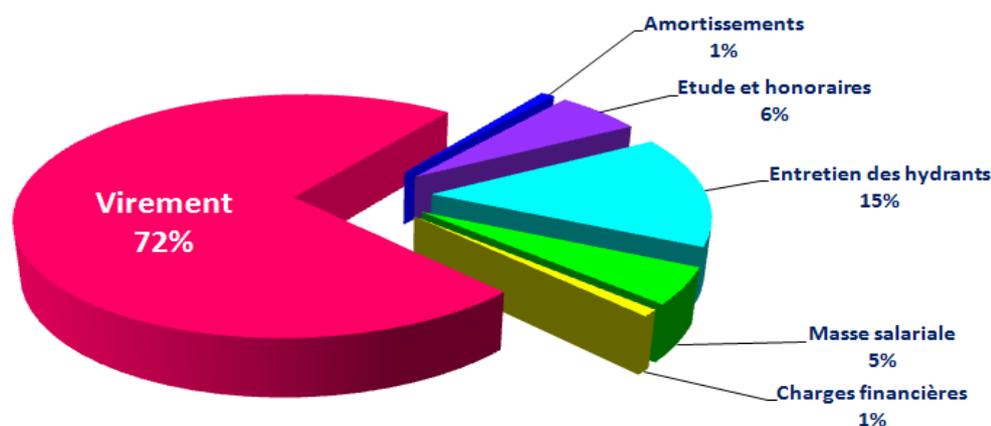
Les recettes inscrites correspondent à :

- la taxe communale pour la distribution de l'eau potable pour 330 k€,
- la redevance d'occupation du domaine public par la Lyonnaise des eaux pour 8 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- l'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 50,2 k€,
- honoraires juridiques 20 k€. Dans le cadre du projet de mise en conformité des réseaux humides par la SNCF sur son site "d'Achères Grand Cormier", la Ville et la SNCF étudieront un éventuel transfert des services d'eau potable, d'assainissement collectif, des eaux pluviales urbaines et de la lutte contre les incendies,
- la masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 16,2 k€,
- des dépenses d'ordre concernant le virement à la section d'investissement pour un montant de 249 k€ dont amortissements pour 3,2 k€,
- des charges financières 3k€.



INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	758 000 €	509 790 €
D'ordre	-	248 210 €
Total	758 000 €	758 000 €

Recettes d'investissement :

Les recettes inscrites correspondent au financement des travaux par un emprunt pour 510 k€. On retrouve en recettes d'ordre le virement de la section de fonctionnement pour 245 k€ et la dotation aux amortissements pour 3,2 k€.

Dépenses d'investissement :

Pour 2017, le budget d'investissement sera consacré :

- aux travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable sur l'avenue Kennedy pour 708 k€ dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne de tramway T13 Express,
- au remplacement de bornes incendies et à des travaux divers pour 50 k€.

Par ailleurs, dans le cadre de ce budget annexe, des études en vue de créer un forage à l'Albien sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye, en remplacement d'un forage ne répondant plus aux normes techniques actuelles, ont été lancées en 2016. Ce forage est actuellement situé au Pecq. Les résultats de cette étude seront connus courant 2017. L'étude devra permettre à la Ville de disposer des éléments techniques, environnementaux, économiques et réglementaires permettant de retenir le site d'implantation du futur forage à l'Albien répondant au mieux aux besoins d'approvisionnement en eau potable et de récupération thermique. Ce projet permettra à la Ville de sécuriser son approvisionnement en eau potable et d'en baisser à terme le prix pour les usagers.

Il est à noter que les crédits d'étude et de subvention inscrits en 2016 feront l'objet d'un report sur 2017.



Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020